

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

Trente-troisième séance – Samedi 17 décembre 2005, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-lungmann, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Eric Fourcade et Jean-Pierre Oetiker.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. André Hediger*, vice-président, *MM. Patrice Mugny, Christian Ferrazino et Pierre Muller*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 6 décembre 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 17 décembre 2005, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la Fanfare du Loup a eu l'extrême gentillesse de nous remettre des disques, exprimant ainsi ses remerciements à l'égard du Conseil municipal. M<sup>me</sup> Marie-Christine Cabussat vous les distribuera à votre place. (*Applaudissements.*)

J'ai une autre communication à vous faire. TV Léman bleu nous annonce que la retransmission télévisée de nos débats cessera à 2 h du matin, comme la circulation des bus des Transports publics genevois!

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers choristes, au début de cette dernière partie de notre longue séance d'étude du budget, j'ai à cœur de remercier celles et ceux qui ont formé ce que nous avons appelé pompeusement la chorale municipale, et qui vient de se produire lors de notre traditionnelle commémoration de l'Escalade. Cette chorale mérite parfaitement sa dénomination, même s'il faut savoir qu'elle concurrence une autre formation du même nom.

Si nous avons décidé de maintenir cette prestation – bien que le temps nous ait manqué pour faire un travail un peu plus élaboré, vu l'abondance de nos travaux au mois de décembre et surtout cette semaine – c'est pour une raison simple, mais très importante. En effet, l'idée de la chorale municipale ne venait pas de moi – c'est justement pour cela qu'elle est importante à mes yeux comme à ceux des autres – mais de notre ami Alain Marquet. Je voulais préciser que, même si j'en avais moi-même eu l'idée, je n'aurais jamais pris l'initiative de proposer dans le cadre politique une activité liée de si près à ma profession. En effet, je pense qu'il est sain de séparer ces différents aspects. Mais quand Alain, passant près de mon siège situé près de la porte, à l'époque, m'a dit: «Florence, on pourrait faire chanter nos camarades du Conseil municipal à l'occasion de la commémoration de l'Escalade», j'ai senti que cette idée était bonne et devait être suivie.

C'est ainsi, Mesdames et Messieurs, que nous vous avons proposé, l'année passée, des répétitions de la chorale. Nous les avons organisées ensemble, Alain Marquet et moi, grâce à sa méticulosité, son sens de la perfection, son idéalisme et sa conviction que nous pouvions à certains moments, au-delà des différences politiques, nous réunir pour une dizaine de minutes d'activités musicales. J'ai donc estimé nécessaire, même si Alain n'est plus, que son idée perdure. Vous l'avez compris: cette année, il manquait à cette prestation la moitié des répétitions et de l'enthousiasme nécessaire, qu'Alain aurait pu nous apporter.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui sont venus chanter, car nous sommes à présent responsables de poursuivre son idée à sa mémoire, et je prie les autres de bien vouloir excuser l'imperfection du résultat obtenu. Cette idée mérite mieux. J'avoue qu'il m'est venu à l'esprit, cette semaine, de proposer un amendement dans ce sens, comme Pierre Losio nous l'avait suggéré l'année passée pour 2005. En effet, il avait dit qu'il déposerait un amendement intitulé «Chorale municipale» ne demandant ni augmentation, ni diminution, mais une ligne budgétaire à zéro. Mais alors, pourquoi cet amendement? Eh bien, je pense que ce n'est pas parce qu'une activité ne coûte rien qu'elle n'a pas de valeur et doit passer inaperçue comme si elle n'existait pas. Certaines choses, lors du vote du budget, ne peuvent ni se chiffrer, ni s'acheter. Il est bon de se rappeler que la convivialité, l'amitié, le respect que nous acquérons les uns pour les autres à des occasions comme les répétitions de la chorale, ne sont pas chiffrables...

**La présidente.** Madame Kraft-Babel, je vous prie de bien vouloir conclure assez rapidement, car nous avons encore de longs débats devant nous.

*M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.* J'espère, pour nous tous ici, que la chorale municipale continuera à être active. Et si c'est à moi qu'en incombe la responsabilité, je souhaite un peu plus de répétitions... (*Applaudissements.*)

**3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2006 (PR-425 A/B)<sup>1</sup>.***Suite du deuxième débat*

*Département de M. Patrice Mugny, conseiller administratif (suite).*

*Page 46, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC),*

*groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées («La ville est à vous», page 11 des subventions).*

**La présidente.** Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral et radical, visant une diminution de 150 000 francs, en vue de la suppression de la subvention accordée à la manifestation «La ville est à vous».

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 17 oui*

**La présidente.** Je salue la présence à la tribune du public de M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon, ancienne présidente du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

*Page 46, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC),*

*groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Création d'une ligne «Manifestations cinématographiques en plein air», page 11 des subventions).*

**La présidente.** Nous sommes saisis d'un amendement émanant du département des affaires culturelles. Il demande une augmentation de 20 000 francs, sous la justification: «Création d'une nouvelle ligne permettant de répondre aux motions M-367 et M-550. Cette nouvelle ligne, à la dénomination suivante: «Manifestations cinématographiques en plein air», est destinée à permettre le soutien à diverses associations organisant des projections estivales, dont le cinéclub intercantonal La Lanterne magique.»

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** La création de cette ligne budgétaire répond à la motion M-550 qui a été votée lors de la séance du Conseil

---

<sup>1</sup> Rapports, 3744.

municipal du 30 novembre. En effet, une majorité du Conseil municipal a demandé le financement du spectacle de la Lanterne magique prévu pour l'été prochain dans le cadre des «Yeux de la ville». Or je ne disposais pas de ligne budgétaire pour financer ce projet; je ne pouvais prendre la somme nécessaire ni sur la ligne de la production cinématographique, ni sur celle du soutien aux festivals, destinées à des buts bien précis. J'ai donc dû décider la création d'une nouvelle ligne budgétaire. Mais vous imaginez bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que des demandes nous parviendront de la part d'autres groupements que la Lanterne magique...

Comme je vois que M<sup>me</sup> Perler-Isaaz cherche à obtenir le disque de la Fanfare du Loup, j'en profite pour signaler que cette dernière est subventionnée par la Ville, et que c'est certainement grâce à cette subvention qu'elle peut nous offrir ce disque... Merci beaucoup! Il y a eu un tirage supplémentaire pour le Conseil municipal...

Je reviens à mon propos. La majorité du Conseil municipal, suivant la demande de Sarah Klopmann et du Parti des Verts, a voté ce soutien à la Lanterne magique. Pour concrétiser cette décision, il faut maintenant accepter cet amendement demandant une augmentation de 20 000 francs.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L).** Le groupe libéral s'étonne de la rapidité avec laquelle cette subvention nous est demandée, alors que la motion M-550 ne semblait pas trouver l'assentiment du magistrat. Je rappelle que celle-ci n'a été acceptée qu'à une majorité de 31 voix contre 30. Par conséquent, le moins que l'on puisse dire est que ce projet n'a pas obtenu un large consensus dans notre assemblée. Cette motion M-550 est d'ailleurs en contradiction avec la motion M-367, intitulée «Cinémur», qui acceptait l'idée de projections cinématographiques en ville, pour autant que cela ne nécessite pas de subvention en liquide, mais seulement des prestations en nature.

En ce qui concerne le fond du problème, je crois m'être déjà expliquée; je rappelle que je ne préjuge pas du tout de la qualité du travail de la Lanterne magique, association que nous ne connaissons d'ailleurs pas très bien. Mais les libéraux s'étonnent que le groupe des Verts, apparemment si attaché aux valeurs de la nature, propose aux enfants, le soir en été, de se mettre une fois de plus devant le petit ou le grand écran. Quant à nous, nous préférons les promenades et les histoires racontées aux enfants par leurs parents. C'est la raison pour laquelle nous refuserons cet amendement.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** J'interviens très brièvement pour répondre à M<sup>me</sup> Kraft-Babel. Si j'ai déposé cette demande de subvention

aussi rapidement, c'est parce que la motion des Verts visait un spectacle devant avoir lieu en été 2006. Par conséquent, disons-le honnêtement: il n'y avait aucun sens à proposer la création de cette ligne dans le cadre du budget 2007! Voilà pourquoi je l'ai incluse dans le budget 2006, afin de répondre à la demande concrète des motionnaires.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 25 oui.*

*Page 48, cellule 3106410, Théâtres et compagnies permanentes, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Théâtre Les Montreurs d'images, page 12 des subventions).*

**La présidente.** Nous sommes saisis d'un amendement de l'Union démocratique du centre, demandant une diminution de 45 000 francs, ramenant la subvention de 95 000 à 50 000 francs. La justification est: «Manque de créativité et de visibilité du Théâtre Les Montreurs d'images, selon les déclarations du magistrat.»

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Chers collègues, en effet, nous avons déposé un amendement demandant la diminution de la ligne budgétaire concernant les Montreurs d'images. Nous avons rétabli la subvention lors de l'étude du budget 2005; or, à ce jour, nous n'avons pas eu la preuve que le travail fourni par ce théâtre était particulièrement performant et justifiait la reconduction automatique de sa subvention, selon le principe que ce qui est acquis est acquis. Cela d'autant plus que les Montreurs d'images et M<sup>me</sup> Décosterd ne nous ont pas demandé une audition pour venir nous expliquer ce qui avait été fait ou pas.

Compte tenu de la situation économique dans laquelle se trouve la municipalité – alors que nous avons rétabli d'autres investissements et lignes budgétaires – il nous paraît judicieux, dans le cas d'espèce, de procéder à la diminution que nous demandons, ne serait-ce que pour montrer que les subventions ne sont pas accordées de manière naturelle et automatique. Il ne s'agit pas de supprimer la ligne des Montreurs d'images, mais simplement de la diminuer pour qu'elle passe de 95 000 francs à 50 000 francs. Nous espérons que cette mesure incitera les gens qui réalisent des projets à le faire bien et à nous le dire!

**M<sup>me</sup> Annina Pfund** (S). J'interviens au nom de l'Alternative. Selon nous, les Montreurs d'images font un très bon travail depuis de nombreuses années. Nous devons être cohérents avec notre décision prise lors de l'étude du budget 2005, quand le Conseil municipal – y compris le parti qui nous propose ce soir de sabrer

une partie de cette ligne budgétaire – a rétabli la subvention destinée à ce théâtre. Je m'étonne un peu, car je sais que certaines personnes parmi celles qui ont déposé cet amendement n'ont jamais vu un spectacle des Montreurs d'images. En ce qui me concerne, je n'oserais pas décider de sabrer une subvention sans l'avoir fait! Mais je dis cela à titre personnel. L'Alternative ne tenant pas à mener une politique de réducteurs de têtes, elle ne votera pas cet amendement.

**M. Patrice Reynaud (L).** Madame la présidente, je ne suis pas sûr d'avoir bien entendu le début de l'intervention de la préopinante. A-t-elle bien dit: «Chers amis de l'Alternative»?

**La présidente.** J'ai personnellement compris: «J'interviens au nom de l'Alternative.»

*M. Patrice Reynaud.* Ah bon! Je retire ma demande de parole, alors.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 22 oui (2 abstentions).*

*Page 49, cellule 3106600, Centres d'art, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Fondation pour l'art moderne et contemporain, page 13 des subventions).*

**La présidente.** Nous sommes saisis d'un amendement émanant du département des affaires culturelles et visant une augmentation de 135 000 francs. La justification est la suivante: «La Fondation Tua quittera ses locaux au 30 avril 2006, dernier délai. Les 650 000 francs demandés pour une exploitation sur douze mois ont été ramenés à 435 000 francs au total pour une exploitation sur huit mois. Les 135 000 francs sont la somme à ajouter aux 300 000 d'augmentation restant après amendement en commission des finances.»

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais vraiment que vous soyez attentifs à mes propos, car j'ai remarqué que plusieurs personnes suivant pourtant ce dossier n'avaient pas bien compris la première proposition qui vous avait été soumise, avant l'intervention de la commission des arts et de la culture et de celle des finances. L'amendement déposé aujourd'hui constitue la deuxième proposition du Conseil administratif.

Actuellement, le futur Bâtiment d'art contemporain (BAC), indépendamment de la présence ou non de M. Tua, accueille le Musée d'art moderne et contemporain (Mamco), le Fonds municipal d'art contemporain et le Centre d'art contemporain. Ces trois entités ont, en plus de leur budget respectif, un budget commun de 180 000 francs. Cela figure ainsi au budget de la Ville de Genève depuis des années, il n'y a donc pas d'enjeu concernant ces 180 000 francs.

M. Tua a vendu une partie de sa collection aux enchères. Une deuxième partie sera vendue au début du mois de mars 2006, lors du Salon de l'automobile. Les vélos et les motos, eux, ont déjà quitté le Musée Jean Tua. D'après la décision du procureur général, M. Tua devra avoir libéré les locaux qu'il occupe dans le Bâtiment d'art contemporain d'ici au 30 avril 2006. Afin d'éviter que des squatters occupent les lieux, nous voulons rapidement y installer le Centre pour l'image contemporaine et le Centre de la photographie – le Centre d'édition contemporaine sera probablement concerné dans un deuxième temps.

Nous avons commencé par chiffrer le coût de fonctionnement des anciennes entités et des nouvelles qui devraient prochainement y être installées. Au départ, un coût de 1,7 million de francs avait été articulé, ce qui était bien trop élevé. Le département des affaires culturelles a beaucoup travaillé là-dessus, et nous sommes parvenus à un montant de 650 000 francs, s'ajoutant aux 180 000 francs évoqués tout à l'heure pour les locaux communs.

Il est important de bien comprendre ce qui suit. On nous reproche de regrouper des institutions culturelles alors que cela coûtera plus cher, mais il faut savoir que le Centre pour l'image contemporaine bénéficie aujourd'hui des infrastructures de Saint-Gervais. Il en va de même pour le Centre de la photographie qui bénéficie des infrastructures de la Maison des arts du Grütli.

Le regroupement de ces entités en une infrastructure commune coûtera – si vous acceptez de voter cette somme – 650 000 francs par année entière. La commission des arts et de la culture et celle des finances ont fait remarquer que, puisque cette installation devrait avoir lieu au milieu de l'année, au mois de mai, les 650 000 francs n'étaient pas nécessaires dans leur totalité. Elles ont donc accepté de voter un montant de 300 000 francs, en attendant qu'on leur soumette une demande de crédit pour le solde. Certains commissaires ont même assuré que cette somme serait alors votée sur le siège, après le déménagement.

Mais cette perspective nous fait un peu peur. En effet, nous n'aurons aucune marge dans l'utilisation de ces 300 000 francs, et il manquera de l'argent pour couvrir entièrement les huit mois de l'année 2006 après mai, puisque 300 000 francs ne correspondent pas à huit douzièmes de 650 000 francs. Renonçant, pour 2006, à demander la totalité de cette somme – comme nous le ferons dans le cadre du projet de budget 2007 – nous avons divisé 650 000 par douze et multiplié le résultat par huit, puisque, je le répète, ces locaux devraient

être occupés pendant huit mois en 2006. Nous obtenons alors un total de 435 000 francs. Pour atteindre ce montant, sachant que 300 000 francs ont été votés en commission, nous déposons cet amendement demandant une augmentation de 135 000 francs. J'espère avoir été clair sur cet aspect financier du problème.

Pour ma part, j'aurais préféré la solution que nous avons adoptée pour la salle Ernest-Ansermet. Comme vous pourrez le constater à la lecture des comptes 2005, Mesdames et Messieurs, nous avons demandé un crédit de 100 000 francs couvrant une année entière; or, le déménagement n'ayant eu lieu qu'en septembre, nous n'en avons utilisé que les quatre douzièmes. Mais, ici, la commission des arts et de la culture et celle des finances n'ont pas voulu faire de même pour l'art contemporain.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif vous demande aujourd'hui de voter au moins le montant nécessaire pour couvrir les huit mois d'occupation des lieux en 2006. Il est quelque peu absurde de commencer avec 300 000 francs seulement, et de venir ensuite demander le solde à la première session plénière de septembre. Vous nous direz alors que vous n'avez pas le temps de réfléchir et que cet objet doit être étudié en commission – et dans le cas d'un vote sur le siège, ce dernier se déroulera dans une atmosphère très tendue. Si nous n'obtenons pas le solde demandé à ce moment-là, nous serons coincés pour la fin de l'année! Je préfère savoir tout de suite que nous n'avons pas l'argent nécessaire; ainsi, nous pourrions agir autrement. En l'état, la réalisation du projet de Bâtiment d'art contemporain, pour les huit mois concernés en 2006, coûtera 435 000 francs.

J'ai un dernier élément à apporter au débat. J'insiste sur le fait que la mise en œuvre de ce projet répond à une demande très fortement majoritaire du Conseil municipal lors de la législature précédente, avant que je ne sois élu. En effet, votre Conseil a bel et bien demandé le départ de M. Tua et le regroupement des institutions d'art contemporain dans ce bâtiment, correspondant au projet BAC+3, dont je ne fais qu'assurer la réalisation après le vote du Conseil municipal précédent. Je trouverais donc un peu étrange que le Conseil municipal actuel ne m'accorde pas, pour ce faire, les moyens prévus à l'origine par les instigateurs du projet. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter cette augmentation budgétaire de 135 000 francs pour l'art contemporain. Si vous refusez, eh bien, nous sommes en démocratie, et nous nous accommoderons de votre décision!

Je signale néanmoins – ceux qui suivent l'actualité de l'art contemporain le savent – qu'il se passe quelque chose d'extraordinaire dans ce quartier, entre les institutions privées et publiques. L'année 2006 ne sera pas seulement celle de l'exposition *Open House* au Musée Rath mais, pour la première fois, une

série d'institutions privées et publiques participeront à la Manifestation d'art contemporain (MAC), regroupant des artistes locaux. Ce sera un événement extrêmement important – et ce ne sont pas des termes excessifs – auquel même des partenaires venus de France voisine participeront. Voilà quand même une perspective assez exceptionnelle!

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** La libération des locaux du rez-de-chaussée du bâtiment concerné par le Musée Jean Tua de l'automobile est acquise, et le magistrat a raison de se préoccuper de leur nouvelle affectation. En revanche, nous savons tous que ce bâtiment, qui abritait une ancienne usine, se prête mal à sa deuxième vocation. Les exploitants du Mamco nous répètent sans cesse que les conditions climatiques du lieu le rendent tout simplement impraticable, en hiver à cause du froid et en été à cause de la chaleur. Il est évident – et cela figure dans le plan financier des années à venir – que des travaux importants doivent être entrepris.

Or les locaux du rez-de-chaussée seront libres d'ici au 30 avril 2006. Les mesures que la Ville entend prendre pour éviter le squat sont de bon ton. Peut-être la gauche devrait-elle s'élever contre le fait que la municipalité, tout à coup, ne veut plus des squats... Enfin, sur les bancs de la droite, nous en sommes assez heureux! J'en vois certains réagir avec indignation à mes propos, mais nous venons de brader les véhicules de la collection Jean Tua, dont nous avons pu lire dans la presse nationale ou internationale combien ils étaient précieux! Et tout cela, uniquement parce que les locaux préalablement attribués ont été squattés par Mottatom! Rappelons-nous quand même que Genève, aujourd'hui, perd une collection de valeur en raison même d'un squat, tout simplement!

Cela dit, nous pouvons prévenir le squat en installant dans ces locaux le Centre pour l'image contemporaine ou d'autres institutions que la Ville souhaiterait y mettre, mais nous pouvons aussi occuper les lieux en y faisant des travaux. Pour notre part, nous sommes d'avis que vouloir se précipiter dans ces locaux pour les utiliser à des fins auxquelles ils se prêtent encore mal actuellement, c'est un peu du travail de singe. La Ville a quatre mois devant elle jusqu'à la libération du rez-de-chaussée, c'est-à-dire un délai suffisant pour que le Conseil administratif nous soumette une proposition de crédit en vue de réaliser ces travaux. Nous la voterions rapidement et ceux-ci pourraient être entrepris dès le 1<sup>er</sup> mai – date prévue, selon M. Mugny, pour le déménagement du Centre pour l'image contemporaine ou d'autres institutions.

Le groupe libéral, quant à lui, préférerait vivement que ces locaux soient au préalable mis en conformité, et donc que la Ville entreprenne immédiatement les travaux qui, de toute façon – cela ne fait aucun doute – devront être réalisés à court

terme. Une fois ceux-ci terminés, les locaux pourront être affectés définitivement aux institutions auxquelles ils sont destinés. C'est la raison pour laquelle la proposition du magistrat, qu'il nous soumet par le biais de son amendement, ne nous convient pas. Néanmoins, je signale qu'il ne s'agit pour nous que d'une disconvenance.

En effet, la majorité des membres de la commission des arts et de la culture – et donc les libéraux aussi – a affirmé que, sans aucun doute, le jour où la Ville aurait besoin de financer l'occupation de l'ex-bâtiment de la SIP, le Conseil municipal voterait les fonds nécessaires – mais sur la base d'une proposition précise. Le magistrat nous dit aujourd'hui qu'il a besoin de huit douzièmes des 650 000 francs correspondant à l'occupation des lieux pour une année. Quant à moi, je ne crois pas que tel soit le cas. En effet, il y aura aussi des frais de déménagement, lesquels ne peuvent pas être compris dans le budget ordinaire annuel tel qu'il a été calculé; par la force des choses, il faudra prévoir un budget supplémentaire. J'imagine donc que la Ville a plutôt besoin de la totalité des 650 000 francs, mais nous aimerions que le Conseil administratif nous le dise de manière précise et rigoureuse. Sur cette base-là, nous voterons le crédit demandé.

Quant à l'amendement dont nous débattons en ce moment, il nous apparaît bien davantage comme une enveloppe globale à la disposition du magistrat, et nous ne sommes pas d'accord avec cette solution. C'est la raison pour laquelle nous ne soutiendrons pas cet amendement proposé par le Conseil administratif, tout en affirmant d'ores et déjà que nous serons loyaux concernant le projet BAC+3 et que nous voterons les montants qui nous seront demandés sur la base d'une proposition précise – et non d'un amendement qui nous semble aujourd'hui largement calculé à la louche! Tel est l'engagement que nous prenons ce soir, et tel est le motif pour lequel nous n'acceptons pas cette enveloppe que se réserve le Conseil administratif pour le développement de l'art contemporain à Genève.

**M<sup>me</sup> Annina Pfund (S).** J'interviens au nom de l'Alternative «réduite» – vous pouvez dire à M. Reynaud, Madame la présidente, que j'entends par là le Parti socialiste, le Parti du travail et l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). Nous avons toujours défendu – et nous défendons encore – le projet BAC+3; je souligne cependant que nous ne savons pas exactement, pour l'instant, combien d'institutions vont déménager dans ce bâtiment. Nous avons également toujours souhaité que M. Tua évacue les locaux qu'il occupait jusqu'à présent.

Cela dit, la ligne budgétaire concernée s'élève actuellement à 480 000 francs, c'est-à-dire 300 000 francs de plus que l'année dernière. Il nous semble que cette augmentation devrait quand même permettre de couvrir les trois mois qui suivront l'ouverture du BAC+3, à savoir mai, juin et juillet 2006. Pour la suite, nous avons

toujours dit que nous serions d'accord de voter une proposition circonstanciée émanant du département des affaires culturelles, à la fin de l'hiver ou au début du printemps 2006, proposition décrivant plus précisément la situation financière du projet.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Je vais essayer de répondre aux interventions précédentes. Vous avez raison, Monsieur Froidevaux, 7,5 millions de francs sont prévus au plan financier d'investissement – si ma mémoire est bonne, car je n'ai pas le document sous les yeux – pour la réalisation de travaux dans le bâtiment concerné. Or vous savez très bien que, si je déposais la demande de crédit correspondante au mois de janvier 2006 – ce serait de toute façon impossible, puisque le département de Christian Ferrazino n'est pas tout à fait prêt – vous ne la voteriez pas avant le mois de mai. Entre-temps, nous n'aurions pas pu trouver les personnes capables de réaliser ce projet selon les modalités légales – et vous savez fort bien que nous n'allons pas prendre la moindre liberté par rapport à la procédure applicable dans ce genre de travaux.

En l'occurrence, il est vrai qu'il fait trop froid en hiver et trop chaud en été, dans ce bâtiment, mais le Mamco et le Centre d'art contemporain, qui s'y trouvent déjà, fonctionnent pourtant très bien. Nous voudrions rapidement y installer une partie des institutions municipales dont les activités concernent l'art contemporain. M. Gillioz, président de la Fondation de Saint-Gervais, sait bien que nous n'allons pas prendre tous les ordinateurs du Centre pour l'image contemporaine et les amener d'un coup dans le hangar de M. Tua! Ce serait ridicule! En revanche, nous entendons l'occuper en y installant différentes institutions, dont le Centre de la photographie, qui déménagerait complètement tout de suite. Il pourrait alors répartir dans ces locaux ses espaces d'exposition, de pédagogie et ses bureaux.

Pourquoi voulons-nous occuper ces lieux? A l'instar de mon ami Alpha Dramé, je recours à la sagesse africaine: si l'éléphant n'occupe pas tout de suite la mare, les crocodiles vont s'y précipiter! Nous avons inventé cette maxime pendant la pause... Plaisanterie mise à part, j'ai entendu votre message, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: selon vous, nous pouvons commencer le projet BAC+3 avec 300 000 francs, puis venir en cours de réalisation vous demander le solde. Je vous crois volontiers, mais je connais les aléas de la politique. Vis-à-vis des institutions concernées, je ne peux pas les installer dans le bâtiment en mai comme si nous avions les huit douzièmes de la somme annuelle nécessaire.

Que se passera-t-il si, pour une raison ou une autre, pour une saute d'humeur politique, vous n'acceptez pas la demande de crédit supplémentaire, au mois d'octobre 2006? Je me retrouverai dans l'impossibilité de financer le fonctionnement du projet les trois derniers mois de l'année. Ce n'est pas possible!

Réfléchissez trente secondes! Personne ne prendrait ce risque-là – et en tout cas pas ces institutions. Je ne sais pas comment nous allons faire... J'attends le résultat du vote sur cet amendement. S'il est refusé, nous mettrons peut-être dans ces locaux des dépôts provisoires d'objets, que nous déplacerons à nouveau en septembre, mais il est exclu de risquer de se retrouver à court d'argent en octobre. Quand même! On ne plaisante pas avec de telles institutions culturelles, qui emploient des dizaines de personnes! Je trouve votre position tout simplement irresponsable, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. C'est tout!

**M. Pierre Maudet (R).** J'interviens très brièvement. Selon nous, l'eau de la mare est encore assez trouble... Nous nous rallierons donc aux propos exprimés par les libéraux tout à l'heure. Nous pensons qu'il s'agit de ne pas nous précipiter avec cet amendement, qui concerne un projet apparemment encore assez approximatif. C'est la raison pour laquelle nous le refuserons.

**M. Guillaume Barazzone (DC).** Les propos du magistrat nous ont quelque peu rassurés. Au départ, nous pouvions avoir un certain nombre de doutes, étant donné que 2006 sera une année de transition et que nous ne sommes pas encore sûrs des coûts exacts du BAC+3.

Néanmoins, les démocrates-chrétiens ont toujours soutenu ce projet. Nous sommes favorables au développement du quartier, et nous convenons avec M. Mugny que les galeries privées ont fait un très grand effort, de même que les institutions publiques. Je les mentionne, car c'est véritablement une nouvelle institution qu'il s'agit de financer ici. C'est la raison pour laquelle nous accepterons l'augmentation importante de la ligne budgétaire concernée que propose cet amendement. Pour nous, le BAC+3 est une priorité. Nous considérons que l'art contemporain doit être davantage connu du grand public – et non pas seulement d'une certaine élite. Or ce projet s'inscrit dans cette démarche.

Nous vérifierons très attentivement que le département des affaires culturelles consacre bien ce crédit aux bonnes activités, et cela au moment adéquat. Dans ce dossier, nous faisons confiance au magistrat pour qu'il ne dépense pas autrement la somme votée si elle n'est pas entièrement utilisée, afin que nous puissions bien évidemment l'économiser pour l'année suivante.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 47 non contre 20 oui (5 abstentions).*

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous annonce l'état de la situation, après examen du département des affaires culturelles: l'excédent de revenus du budget s'élève à 765 418 francs.

*Département de M. André Hediger, conseiller administratif.*

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, je ne ferai qu'une intervention, pour m'expliquer au sujet des amendements qui demandent des suppressions de postes vacants.

Le Parti démocrate-chrétien demande la suppression de deux postes à 50%, l'un de caporal et l'autre d'enquêteur, au Service des agents de ville et du domaine public. Je ne sais pas où les démocrates-chrétiens ont vu que ces postes étaient vacants. L'enquêteur existe! Vous le connaissez, Mesdames et Messieurs, puisqu'il est à la commission des naturalisations depuis trois ans, je crois; j'ai même élargi son cahier de charges, afin qu'il s'occupe également de ressources humaines. Il n'y a pas de caporal à 50%, mais un poste vacant va être repourvu sur inscription interne ces prochains jours.

Quant au poste de sous-chef à 100% du stade de Richemont, lui aussi va être repourvu tout prochainement sur inscription interne, les dossiers de candidature nous ont déjà été remis. Je passe au poste vacant de garde-bain polyvalent à 100%. Le collaborateur qui l'occupait est parti à la retraite, et nous nommerons à sa place, sur inscription interne, l'un des employés temporaires en place actuellement; ils ont déjà postulé et nous choisirons l'un d'entre eux. Le mécanicien aux ateliers du Service des sports est décédé au mois de septembre 2005. Son poste va être repourvu ces prochains jours, là aussi nous avons déjà reçu les dossiers de candidature. Quant à la Direction de mon département, il reste un poste à 50% d'administrateur Agenda 21. Le cahier des charges correspondant a été déposé, et l'inscription devrait paraître au mois de janvier 2006.

J'en viens maintenant aux agents municipaux (AM), dont vous avez parlé ce matin, Monsieur Ricou. Les chiffres que vous avez mentionnés ne sont pas tout à fait justes. Trois postes ont été transférés au Service d'incendie et de secours (SIS). Il reste encore deux postes vacants d'AM, dont l'un va être repourvu le 2 janvier 2006, car je vais déplacer un collaborateur jusqu'à présent affecté à une installation sportive. Il ne restera donc qu'un seul poste vacant d'AM. Chez les agents de sécurité municipaux (ASM), il y a trois postes vacants. Les dossiers de candidature ont été déposés à la Police cantonale, qui doit donner son préavis, avant qu'une école de formation soit organisée l'année prochaine.

Voilà, je crois donc avoir répondu. Je m'étonne que vous ayez déposé tous ces amendements, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux démocrates-chrétiens, car les postes vacants dont vous parlez sont en partie déjà repourvus, ou alors l'examen des dossiers de candidature est en cours.

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** Je vais faire une déclaration au nom du groupe libéral. Tout d'abord, en ce qui concerne le SIS, nous regrettons que, pour 2006, la sécurité ne soit toujours pas une priorité. Nous savons qu'il y a un *personal stop*, mais nous pensons que ce n'est pas un argument valable. Ce sont les choix politiques du Conseil administratif que nous regrettons. Nous déplorons le fait que des fonds soient attribués à d'autres départements pour des manifestations comme «Les yeux de la ville», qui coûtent 300 000 francs, alors que cette somme équivalait à deux postes de pompiers. Nous regrettons également qu'il n'y ait pas davantage de transferts de postes.

Monsieur Hediger, nous savons bien que vous êtes un peu le parent pauvre, dans cette histoire, et que votre département a beaucoup de peine à obtenir ce qu'il demande au sein du Conseil administratif. Cependant, cela fait maintenant plusieurs années qu'il manque des pompiers et du personnel; on nous a très largement expliqué l'année dernière que le SIS ne serait pas en mesure de faire face à un double ou triple incendie à Genève. Et voilà que cette année les postes nécessaires ne sont toujours pas proposés. Il est vrai que la situation est très difficile. Nous sommes les premiers à souhaiter des budgets rigoureux et à être favorables au *personal stop*, mais il convient quand même de s'interroger plus avant sur les transferts de postes, notamment des AM et des ASM, en faveur du SIS.

J'ai encore une remarque, qui concerne le budget du SIS. Nous regrettons qu'une convention ne soit pas signée avec les communes, et que nous ne sachions pas plus précisément quel montant elles verseront. Cela nous permettrait d'avoir une vision beaucoup plus nette de l'avenir et de faire des projets, au lieu de devoir négocier chaque année avec les communes pour les supplier d'assumer une partie du budget du SIS.

Quant à la problématique des AM et des ASM, là aussi, c'est vraiment formidable! Monsieur Hediger, nous vous avons entendu affirmer à la commission des finances que le personnel de la Fondation des parkings était problématique pour la Ville parce que, sans lui, elle pourrait confier tout le travail aux AM et aux ASM pour ce qui est de «coller» les automobilistes. Est-ce vraiment là la politique que nous voulons mener, avec notre police municipale? Est-ce vraiment là le but principal de ce service: «coller» les automobilistes encore et toujours?

Une baisse des fraudes a été constatée, et il semblerait que les automobilistes soient devenus plus prudents. Je pense donc qu'il est grand temps de nous

interroger sur ce que nous voulons faire avec notre police municipale, avec les AM. Voulons-nous leur donner davantage de compétences? Il faut évoluer avec notre société, laquelle évolue également! Il y a quelques années, la conduite des automobilistes était un problème; aujourd'hui, nous avons beaucoup d'autres problèmes. Nous souhaiterions avoir une vision d'avenir et un vrai projet pour la police municipale et les AM. La question n'est pas de savoir si la Ville pourrait se charger seule de distribuer les amendes pour en récolter la totalité des recettes. Notre but, Monsieur Hediger, n'est pas de faire du yo-yo avec le personnel, comme cela nous a été reproché. Les fonctionnaires dont il est question ici ont été engagés, nous en sommes conscients. Il faut simplement adapter la politique à mener à la réalité de notre société actuelle. Or la Ville ne peut plus, aujourd'hui, employer autant de personnes juste pour distribuer des amendes, sans qu'elles soient susceptibles de faire autre chose.

J'en viens aux sports. Une fois de plus, nous nous interrogeons sur les véritables ambitions du magistrat. Nous profitons de cette intervention, Monsieur Hediger, pour vous demander ce qu'il en est de l'Euro 2008. Quel sera le rôle de la Ville? Quelles sont ses ambitions? Quels seront les coûts à supporter? Au lieu de vous voir arriver en 2007 ou en 2008 en position de victime, nous préférierions que vous vous interrogiez là-dessus dès maintenant. Comment profiter de cette opportunité pour la ville de Genève? Que pouvons-nous faire, sur ce plan? Nous souhaiterions aussi que notre ville accueille davantage de manifestations sportives de grande envergure. Nous savons que vous essayez de faire des efforts dans ce sens, Monsieur le magistrat, mais il faudrait essayer encore plus!

Le groupe libéral relève encore un élément qu'il lui plaît de dénoncer: même dans le département des sports et de la sécurité, qui a pourtant besoin d'argent, nous nous apercevons que la politique menée avec la Société genevoise d'affichage (SGA) conduit à une baisse des redevances. Nous pensons qu'il est bien dommage que la Ville, alors qu'elle a besoin d'argent, se permette de renoncer aux montants qui lui étaient alloués chaque année par la SGA.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Roberto Brogini, vice-président.)*

**M. Lionel Ricou (DC).** Je reviens sur l'explication du magistrat Hediger concernant les postes vacants au sein du département des sports et de la sécurité. Le groupe démocrate-chrétien tient à le remercier des précisions qu'il a apportées. Etant donné que nous ne souhaitons pas faire de l'opposition stérile, mais de l'opposition constructive, et surtout comme nous souhaitons avoir davantage de temps pour discuter d'autres amendements qui nous tiennent également à cœur, nous retirons les cinq amendements relatifs aux postes vacants du département des

sports et de la sécurité. Nous espérons que le magistrat en charge du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement comprendra le message... (*Applaudissements.*)

**Le président.** Je prends bonne note de ce retrait, Monsieur Ricou. Il en sera fait ainsi.

**M. Pierre Maudet (R).** Dans le même souci de limiter au maximum nos débats, je ne ferai pas de déclaration sur le département des sports et de la sécurité. Je vous prie de vous référer, Mesdames et Messieurs, chers collègues, aux déclarations que j'ai faites l'année passée et les années précédentes. Elles sont toujours valables pour cet excellent département!

Je me bornerai ici à faire une remarque particulière – si je peux requérir l'attention du magistrat – concernant l'aspect strictement budgétaire relatif aux recettes. On connaît le problème des amendes: les recettes qui en découlent sont difficiles à évaluer. Certains dans cette enceinte – j'en étais – avaient carrément proposé de supprimer le montant prévu pour les amendes au budget et de se contenter d'enregistrer la bonne nouvelle, en termes de rentrées, à la fin de l'année. Cette idée n'avait pas été suivie, et je ne la proposerai pas une fois de plus ce soir.

Néanmoins, je regrette que les explications fournies notamment à la commission des finances n'aient pas été très claires – c'est le moins que l'on puisse dire – quant à la structuration des recettes dues aux amendes qui figurent au budget. Je m'explique. L'année dernière, le budget 2005 escomptait plus de 21 millions de recettes dues aux amendes, incluant les amendes d'ordre pour les zones bleues, les amendes distribuées par les ASM et la ristourne de la Fondation des parkings. Le Conseil administratif nous a ensuite annoncé, à grand renfort de publications et de déclarations, que l'on observait un certain regain de civisme. En effet, il semblerait que nos concitoyens deviennent plus vertueux en matière de parcage, ce qui, par conséquent, devrait faire baisser le montant des amendes sur les zones bleues.

Or que constatons-nous, à la lecture des chiffres? Aux comptes 2004 figurent quelque 9 millions de francs de recettes pour les amendes en zone bleue. Au projet de budget 2005, un montant de 10 millions de francs était prévu – on nous disait que c'était le haut de la vague. Et que constatons-nous au projet de budget 2006? Qu'il y a toujours 10 millions de francs prévus pour les amendes en zone bleue, alors même qu'on nous annonce une baisse de ces recettes, les gens finissant par comprendre qu'il ne faut pas se garer sur les zones bleues au-delà de la durée autorisée.

Les radicaux s'étonnent donc quelque peu de la structuration de ces recettes. Nous nous demandons si cette ligne n'a pas été surévaluée et si le résultat aux comptes, l'année prochaine, ne sera pas moins élevé – je parle d'une diminution de 2 ou 3 millions de francs, selon ce que le Conseil administratif nous prédit dans ses documents. Monsieur Hediger, nous disons ce soir que nous n'avons pas été satisfaits par les réponses produites par votre département, lesquelles tentent de nous faire accroire que le montant des amendes distribuées dans les zones bleues va rester le même. Pourtant, il est évident que cela contredit le principe psychologique bien compréhensible selon lequel nos concitoyens, au bout d'un certain temps, finissent par comprendre la leçon. Le contraire serait désespérant!

Ces quelques mots pour bien préciser que nous sommes très dubitatifs à cet égard. Nous ne déposons évidemment pas d'amendement à ce sujet mais, lors des comptes, nous vérifierons très attentivement si la manière d'évaluer les amendes en Ville de Genève est conforme au principe de prudence minimale.

**M. Guillaume Barazzone** (DC). En commission, j'ai eu le sentiment que les hauts fonctionnaires du département des sports et de la sécurité maîtrisaient bien leurs dossiers et qu'ils donnaient des réponses satisfaisantes aux questions que nous posions. En revanche, le magistrat Hediger donnait l'impression de ne gérer que les affaires courantes, sans avoir de véritable vision d'avenir pour son département. En matière de domaine public et d'affichage, comme le disait M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, nous n'avons rien entendu de votre part, Monsieur le magistrat, alors que le Conseil administratif nous parle depuis des années d'un nouveau plan d'affichage censé être renégocié à partir de 2007.

De même, vous nous avez dit que les ASM faisaient bien leur travail – c'est vrai – et qu'il y aurait besoin de moins d'AM – c'est également vrai. Pourtant, nous n'avons pas eu l'impression que vous aviez pris à bras-le-corps la question de la redéfinition de leurs tâches. Avez-vous pris des contacts sérieux avec l'Etat pour évoquer ce point? Nous n'avons pas ressenti l'impulsion nécessaire de la part de la Ville, alors que c'est bien au sein de notre municipalité – à mon avis – que se posent les problèmes les plus critiques de tout le canton en matière de domaine public.

Dans cette logique, nous souhaitons que le département des sports et de la sécurité propose dès l'année prochaine un certain nombre de rocades. Puisque le nombre d'amendes diminue, il faudrait que le nombre d'AM diminue et que celui des ASM augmente. Je crois cela possible, car un certain nombre d'AM sont encore jeunes et sont susceptibles d'être formés pour devenir des ASM. Nous avons besoin d'ilotiers de proximité. La Police cantonale a, malheureusement, supprimé la plupart des siens, et il me semble que les ASM peuvent remplir ce rôle et combler ce manque.

En ce qui concerne les sports, comme le disait M<sup>me</sup> Fontanet, nous avons là aussi l'impression que le magistrat n'a pas de véritable vision politique. Il procède à un saupoudrage de subventions, mais nous ne percevons pas ses priorités. Cette année, on nous a dit que l'escrime avait plus de succès et qu'il faudrait un peu augmenter sa subvention, de même que pour le volley-ball. L'année prochaine, ce sera le tchouckball et le unihockey... Mais, à part cela, aucune subvention n'est remise en question et aucune priorité particulière n'est exprimée dans le domaine des sports. Pour l'ensemble des dossiers du département, nous sentons qu'il y a un certain assoupissement de la part du magistrat, alors que nous sommes en droit d'attendre de lui un peu plus de conviction et d'énergie, et surtout une vision plus ambitieuse pour Genève, pour le sport et la sécurité.

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Je ferai quelques remarques pour répondre aux reproches qui me sont adressés. En ce qui concerne le SIS, Madame Fontanet, comme je l'ai dit tout à l'heure, je vous avais annoncé que j'y transférerais des postes d'AM, et c'est ce que j'ai fait. J'ai donc renforcé le SIS grâce à deux postes supplémentaires, la section des ambulanciers étant en plein développement. Dans la situation présente et en fonction de l'évolution des interventions de ce service, j'ai estimé qu'il fallait en augmenter progressivement les effectifs, de deux postes en deux postes, tous les deux ans. Car je ne vais pas donner au SIS plus de postes que nécessaire pour ses interventions! En outre, ledit service avait besoin d'un collaborateur administratif supplémentaire, que j'ai pu nommer grâce au transfert d'un poste d'AM. Cela a permis l'amélioration de la facturation au sein du SIS.

Dans le cadre du statut que vous avez ratifié, j'avais pris les devants, puisque deux personnes qui suivent l'école de formation qui a lieu en ce moment deviendront des opérateurs téléphoniques. Actuellement, nous ne pouvons plus faire comme autrefois où c'étaient des pompiers qui, après un certain nombre d'années de service, assumaient cette tâche. Aujourd'hui, nous avons besoin de spécialistes et j'ai donc pris les devants, puisque deux personnes sont en formation. Par ailleurs, si d'autres postes d'AM devaient être transférés au SIS, je m'en occuperai, cela après discussion avec le commandant responsable des pompiers.

Je passe au financement du SIS et à la participation de l'Association des communes genevoises (ACG). Je répète, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que les communes n'ont pas voulu reconduire la convention qui existait. Je vous ai déjà expliqué pourquoi, mais je vais le faire encore une fois. Les interventions des pompiers volontaires ont été remises en question, car on estimait qu'ils devaient intervenir beaucoup plus souvent pour une série de

petits incidents, notamment en milieu rural. Dans ce but, l'expérience Arve-Lac est en cours depuis une année; tous les trois mois, un rapport est fourni pour évaluer dans quelle mesure elle est positive et concluante. A ce jour, c'est le point d'interrogation: je ne peux pas dire si elle est réellement positive et concluante. A lire les rapports, j'ai plutôt le sentiment que cette expérience risque de ne pas aboutir. Je rappelle d'ailleurs que de nombreuses compagnies rurales du canton n'en veulent pas, estimant que les pompiers volontaires ne doivent intervenir qu'en deuxième lieu, après ceux du SIS.

Sur la base de la présentation du budget du SIS, l'ACG nous verse 9,8 millions de francs par année pour les interventions dans les communes. A 1% ou 2% près, ce montant correspond au coût effectif des interventions réellement effectuées. Je souhaite pour ma part renouveler la convention, dont je rappelle que je l'ai inaugurée il y a quelques années, pour un montant de 750 000 francs. Aujourd'hui, la participation des communes s'élève à 9,8 millions de francs. Il me semble que c'est là un bel effort!

J'en viens à la question des ASM et des AM. Les compétences des ASM ont été élargies; en effet, au cours de ces dernières années, j'ai réussi à en introduire de nouvelles, notamment les contrôles d'identité et les interventions sur les présélections des transports publics. J'ai également fait des propositions à la conseillère d'Etat M<sup>me</sup> Spoerri, en vue d'augmenter les compétences des AM. Mesdames et Messieurs, comme je vous l'ai moi-même expliqué, leur travail diminue en raison d'un plus grand civisme de la part des Genevois. Mais je ne peux pas dire si cette tendance va se poursuivre. Je pense que les AM, puisqu'ils sont actifs sur le domaine public toute la journée, pourraient assumer des tâches supplémentaires, notamment en ce qui concerne les problèmes de salubrité comme les excréments canins, les dépôts sauvages, etc. L'exécutif cantonal ayant changé de composition récemment, je vais reprendre la question avec le nouveau conseiller d'Etat qui a remplacé M<sup>me</sup> Spoerri.

Madame Fontanet, je ne sais pas ce que vous avez voulu dire en parlant de faire du yo-yo avec le personnel. S'il y en a un qui ne s'amuse pas à cela, c'est bien moi, Madame! Si quelqu'un est respectueux du personnel et de ses commissions, c'est bien André Hediger, Madame Fontanet!

On m'accuse par ailleurs de manquer d'ambition pour le sport. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si vous suivez bien les activités sportives de notre ville et de notre canton, vous devez reconnaître, outre le développement des clubs dans toutes les disciplines – j'y reviendrai tout à l'heure, pour répondre à d'autres remarques qui m'ont été adressées – le grand nombre de manifestations sportives qui ont lieu chaque année. Evidemment, il ne s'agit pas du championnat du monde de hockey ou de patinage artistique! Je ne crois pas qu'une ville comme la nôtre puisse fournir la patinoire et les moyens financiers qu'exigent

de tels événements. A cet égard, je ne donnerai qu'un exemple. On m'avait proposé, pour 2007, un championnat du monde de beach-volley. Le budget total de cette manifestation sportive s'élevait à 8 millions de francs et la municipalité était censée en verser 2. Madame Fontanet, me voyez-vous vous soumettre une demande de crédit de 2 millions de francs pour un championnat du monde de beach-volley?

En ce qui concerne la Coupe de l'America, c'est l'Etat qui participe au comité d'organisation. La Ville est dans le coup pour ce qui est de l'animation au Port Noir. On nous demandait d'en faire plus, mais cela nécessitait des sommes importantes. Par exemple, faire venir *Alinghi* et *New Zealand* pour des démonstrations sur le lac coûterait des millions de francs! Pensez-vous que nous puissions consentir de pareilles dépenses pour ce genre d'animations de prestige? Moi, je ne le pense pas!

L'Euro 2008 est une affaire importante dont il a beaucoup été question ces derniers jours, car la sécurité qu'il faudra assurer coûtera très cher à notre pays. Le Conseil fédéral veut bien participer, mais il reporte également des frais sur les cantons et les communes. Le Stade de Genève accueillera trois matches. Ils ne se dérouleront donc pas sur le territoire de la Ville de Genève, mais sur celui de la commune de Lancy. Cependant, la Ville sera appelée à assurer une partie de la sécurité en mettant à disposition des ASM et des pompiers, entre autres.

A part cela, toujours dans le cadre de l'Euro 2008, nous avons avec M. Hohl un projet d'animation fort intéressant sur la plaine de Plainpailais. Néanmoins, là aussi, c'est aujourd'hui le Canton qui gère le dossier. Nous sommes partie prenante dans un certain nombre de groupes de travail et à toutes les réunions où mes collaborateurs sont présents – que ce soit le commandant Wicky ou M. Nopper – je leurs enjoins de demander combien cela coûtera à la Ville. D'après les estimations, pour assurer la sécurité, la Ville de Genève devra déboursier plusieurs millions représentant les heures supplémentaires à payer.

En ce qui concerne l'affichage sur le domaine public, je rappelle que la convention en vigueur jusqu'en 2007 prévoit une redevance annuelle de 1,5 million de francs. Il est vrai que les recettes ont parfois largement dépassé ce montant et qu'elles ont atteint parfois 1,7 million. Mais je rappelle que votre Conseil municipal m'a entre-temps demandé de faire supprimer certains panneaux, qui gênaient la circulation routière ou les piétons, qui n'étaient pas esthétiques devant certaines façades ou dans des espaces verts... J'ai donc suivi votre demande et la SGA a supprimé les panneaux en question, ce qui explique la baisse des recettes – la redevance fixe se montant, elle, toujours à 1,5 million de francs.

La convention actuellement en vigueur avec la SGA arrivera à échéance en 2007, le nouveau concept élaboré par le groupe de travail Ville de Genève est sous toit, nous travaillons actuellement au projet de soumission. Juridiquement, il s'agit encore de définir si l'attribution de l'affichage est soumise à la réglementation sur les marchés publics ou non. Je vous signale, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'un arrêt du Tribunal fédéral stipule que ce n'est pas obligatoirement le cas, mais je veux en avoir la garantie absolue avant de lancer la soumission.

Quant à vous, Mesdames et Messieurs qui affirmez qu'il faut développer le sport, je ne sais pas sur quelle planète – ou plutôt dans quelle ville – vous vivez! Allez fréquenter les milieux sportifs, et écouter ce qu'y disent les gens! Genève est l'une des seules villes de Suisse – et même d'Europe – à soutenir autant d'activités et de disciplines sportives, lesquelles réunissent respectivement entre vingt et des centaines, voire des milliers de personnes. Vous voudriez peut-être axer la politique municipale sur le sport prestige en ne soutenant que trois ou quatre disciplines – le football, le basket-ball, le volley-ball ou l'athlétisme – comme le font certaines villes d'Europe. Mais ce n'est pas cela, le développement du sport!

Nous voulons faire en sorte que toute personne voulant pratiquer un sport – celui de son choix – puisse le faire. Et il y en a, des sports, je peux vous le dire! Je pense notamment aux arts martiaux et autres sports de maîtrise de soi, qui sont très nombreux et qui sont en plein développement. Je vous garantis que Genève est une référence dans le domaine sportif, non pas pour ses installations – qu'il faudrait rénover, j'en conviens – mais pour le nombre d'activités et de disciplines sportives proposées. Notre municipalité est donc très bien placée dans le palmarès du développement du sport.

Voilà ce que je tenais à vous dire, Mesdames et Messieurs qui m'adresses des remarques et qui parlez de manque d'ambition. Venez avec moi certains week-ends, et je vous montrerai toutes les manifestations que la Ville organise. En semaine, nous pourrions fréquenter les clubs de sport et leurs séances d'entraînement, et vous verrez combien le sport est développé à Genève, que ce soit parmi les juniors, les adultes ou les aînés. (*Applaudissements.*)

*Page 65, cellule 4001000, Direction sports et sécurité,  
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

**Le président.** Nous sommes saisis d'un amendement émanant des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, et demandant une diminution de 40 000 francs. La justification est le retour au montant des comptes 2004.

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** J'ai un peu peur de m'exprimer et je vais être plus brève que tout à l'heure, vu la réaction de M. Hediger... Je ne voudrais pas qu'il se fâche encore plus fort, même si je suis très heureuse d'avoir été invitée à passer du temps avec lui! Je me réjouis beaucoup de l'accompagner, car j'ai pris ses propos pour une véritable invitation.

En ce qui concerne les amendements proposés par les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien visant à revenir aux montants des comptes 2004, je souligne que, dans tous ces amendements, nous avons admis une augmentation de 5% à 10% par rapport à 2004. En effet, nous avons tenu compte de l'augmentation du coût de la vie, car nous ne sommes pas aussi obtus qu'on nous le reproche de temps en temps...

**M. Guillaume Barazzone (DC).** Je serai très bref. Je voudrais juste apporter une précision concernant les différents amendements. En commission, un certain nombre d'amendements ont été présentés, mais le groupe démocrate-chrétien a retiré tous ceux qui concernaient la sécurité, le SIS et les ambulances, car le commandant Wicky nous a convaincus qu'il ne fallait pas diminuer ces lignes. Je tenais à le préciser.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 28 oui.*

*Page 66, cellule 4002020, Administration du Service des sports, groupe de comptes 311, Mobilier, machines, véhicules et matériel.*

**Le président.** L'amendement suivant émane lui aussi des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 60 000 francs. Sa justification est le retour au montant des comptes 2004.

**M. André Hediger, conseiller administratif.** J'espère que les auteurs de cet amendement vont le retirer! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous ai déjà expliqué dix fois qu'il s'agit ici d'achat de matériel sportif entièrement financé par le Sport-Toto. La recette correspondante figure à la page 67, groupe de comptes 469, «Autres subventions». Vous n'allez tout de même pas diminuer une dépense qui est entièrement financée par le Sport-Toto! Je n'ai jamais vu cela! (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 47 non contre 9 oui (7 abstentions).*

*Page 68, cellule 4002040, Etudes et entretien des constructions – sports, groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.*

**Le président.** L'amendement suivant émane toujours des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il vise une diminution de 10 000 francs, en vue de revenir au montant des comptes 2004.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 28 oui.*

*Page 69, cellule 4002060, Piscines, groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.*

**Le président.** Un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien demande une diminution de 10 000 francs, en vue de revenir au montant des comptes 2004.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 34 non contre 28 oui.*

*Page 72, cellule 4003000, Incendie et secours, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

**Le président.** Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, demandant une diminution de 60 000 francs. La justification est le retour au montant des comptes 2004.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 28 oui.*

*Page 74, cellule 4004000, Assistance et protection de la population, groupe de comptes 315, Entretien d'objets mobiliers par des tiers.*

**Le président.** L'amendement suivant émane toujours des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 80 000 francs, en vue de revenir au montant des comptes 2004.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 28 oui.*

*Page 74, cellule 4004000, Assistance et protection de la population, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

**Le président.** Un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien demande une diminution de 20 000 francs. La justification est le retour au montant des comptes 2004.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 33 non contre 27 oui.*

*Page 75, cellule 4007000, Agents de Ville et domaine public, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

**Le président.** L'amendement suivant émane lui aussi des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 50 000 francs. Sa justification est le retour au montant des comptes 2004.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Nous arrivons à la page 75 du projet de budget 2006, et je prends la parole non pas pour m'exprimer sur cet amendement en particulier, mais sur un point qui me semble très important et qui a été abordé par Pierre Maudet lors de son intervention introductive. Cela concerne le montant des amendes. Parallèlement, un deuxième point a retenu notre attention lors des travaux de la commission des sports et de la sécurité: le poste intitulé «Pertes sur débiteurs».

Si j'aborde ces deux points, c'est parce qu'il s'agit de postes dont les montants sont très importants. Comme on nous l'a rappelé il y a quelques minutes et si j'ai bien entendu, le résultat provisoire de nos travaux laisse entrevoir un boni d'environ 700 000 francs. Or les deux montants que je viens de mentionner sont susceptibles de rogner considérablement ce boni, voire de l'absorber.

En ce qui concerne les «Pertes sur débiteurs», nous soulignons que la somme correspondante, au projet de budget 2006, s'élève à 1,5 million de francs. C'est donc un poste important. Cependant, si nous nous référons aux derniers comptes connus, ceux de l'année 2004, nous devons malheureusement déplorer des pertes sur débiteurs de plus de 3,8 millions de francs. Bien sûr, nous sommes les premiers à regretter l'ampleur de ce montant, mais un certain principe de réalisme nous pousse à nous demander comment il est possible, pour 2006, de prévoir une diminution de 60% pour ce poste. La situation économique n'a pas fondamentalement changé depuis 2004 et, même si les gens semblent maintenant plus disciplinés en matière de stationnement, nous ne voyons pas par quel miracle les risques sur débiteurs pourraient être réduits dans de telles proportions.

Nous avons évoqué ce problème en commission, mais je dois dire que nous n'avons pas obtenu de réponse vraiment convaincante. Je tenais à souligner ce premier point, car cette diminution inexpliquée de plus de 2 millions de francs du poste «Pertes sur débiteurs» représente bien plus que le boni, dont on vient de nous annoncer le montant et qui sera donc remis en question. Le magistrat et le Conseil administratif prendront leurs responsabilités! S'ils pensent que des raisons objectives justifient une réduction de ce poste à hauteur de 1,5 million de francs, ils laisseront le budget tel quel, mais nous aurons au moins attiré leur attention là-dessus! Je répète que, quant à nous, nous ne trouvons pas d'explication raisonnable à cette réduction.

En ce qui concerne les amendes, M. Maudet a déjà mentionné quelques points. Là aussi, il s'agit de montants importants. Le Conseil administratif prévoit, pour 2006, 10 millions de recettes dues aux amendes d'ordre en zone bleue. Or, au cours de la «grande» année 2004, la Ville encaissait 8,7 millions de francs. Et, par-dessus le marché, on nous dit que les gens sont en train de se discipliner – ce dont tout le monde se réjouit – et qu'ils commettent moins d'infractions. Nous voyons donc mal comment le magistrat peut justifier un montant aussi élevé pour les amendes d'ordre en zone bleue. Je tenais à attirer son attention là-dessus, car il s'agit également d'un poste qui, à lui seul, pourrait mettre à mal le boni que le Conseil municipal est péniblement en train de conserver.

Voilà donc les deux points que je voulais souligner. Nous ne déposerons pas d'amendements à ce sujet, car nous ne sommes probablement pas les mieux placés pour le faire. Néanmoins, il faut se rappeler que ce sont quand même deux postes très importants, à propos desquels les travaux de la commission n'ont pas apporté de réponse satisfaisante. Je tenais à le signaler une fois encore ce soir.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 35 non contre 27 oui*

*Page 75, cellule 4007000, Agents de Ville et domaine public, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

**Le président.** Un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien demande une diminution de 60 000 francs. La justification est le retour au montant des comptes 2004.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 35 non contre 27 oui.*

**Le budget de M. Hediger, pages 65 à 76, est adopté.**

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après examen du département des sports et de la sécurité, l'excédent de revenus du budget s'élève toujours à 765 418 francs.

*Département de M. Manuel Tornare, maire.*

**M. Manuel Tornare, maire.** J'interviens rapidement pour répondre à quelques remarques émises ce matin par Lionel Ricou, conseiller municipal démocrate-chrétien. Je ne vais pas revenir sur la polémique qui a animé votre échange avec M. Ferrazino tout à l'heure, Monsieur Ricou, mais vous avez évoqué les huit unités d'action communautaire (UAC) de la Ville de Genève, en suggérant que les UAC pourraient peut-être s'occuper davantage des manifestations festives dans la rue. Encore une fois, je répète que telle n'est pas la mission des UAC. Je ne vais pas engager un débat sur la mission des équipes d'action sociale communautaire, mais je vous invite à prendre des renseignements complémentaires à ce sujet. En effet, l'action sociale communautaire ne correspond pas du tout à ce que vous avez décrit ce matin.

Vous avez également évoqué les prestations sociales, affirmant que l'évaluation de leur distribution et de leur répartition entre l'Etat et la Ville n'avait pas été faite. Je m'étonne de vos propos, Monsieur le conseiller municipal, car cet exercice a justement été fait par un conseiller d'Etat démocrate-chrétien! Il me semble que vous avez des problèmes de relations, dans votre parti! Nous sommes à la veille de Noël et par charité chrétienne, je ne reprendrai pas mes propos de l'année passée à ce sujet, propos que vous n'aviez guère appréciés...

En l'occurrence, cette évaluation a été réalisée avec le conseiller d'Etat Pierre-François Unger. Nous avons évité les doublons, je l'ai dit à maintes reprises dans cette enceinte. Nous avons d'ailleurs donné une conférence de presse à ce sujet, après les élections au Conseil d'Etat. Comme la presse l'a rapporté – et vous devriez vous en souvenir, Monsieur Ricou – à partir de 2007 il y aura une plus grande lisibilité dans l'attribution des subventions, que la Ville et l'Etat se sont réparties. Dans ce domaine, un travail important a été engagé par Guy-Olivier Segond et poursuivi par Pierre-François Unger; depuis 1999, j'y ai participé avec ces deux conseillers d'Etat. Pouvons-nous faire mieux? Non!

Je réponds maintenant à d'autres remarques émises par certains conseillers municipaux, concernant les travaux d'entretien dans les bâtiments qui sont confiés à des entreprises sociales. Il est vrai que les restrictions budgétaires inquiètent beaucoup ces dernières. Elles nous en ont fait part et le Conseil administratif a décidé, il y a quinze jours, de créer une petite cellule de crise. Mon collègue Mugny et moi-même en faisons partie au nom du Conseil administratif, avec

MM. Boris Drahusak, co-directeur du département des affaires culturelles, Sami Kanaan et Philippe Aegerter, respectivement directeur et directeur adjoint du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Je tiens à dire ce soir à ces entreprises sociales qu'elles peuvent être rassurées. Nous trouverons des solutions, je m'y engage.

En ce qui concerne la municipalisation des crèches, Monsieur Zaugg, je vous rappelle que cette promesse n'émane pas uniquement du magistrat, mais de toute l'Alternative – vous êtes donc également impliqué, mon cher Monsieur Zaugg! Il est vrai que, par les temps qui courent, il y a moins d'argent dans les caisses – c'est parfois en raison d'une mauvaise gestion, comme on l'a entendu lors de la séance de mardi dernier... Nous sommes donc obligés de ralentir un peu la municipalisation des crèches, mais nous n'abandonnons pas cette entreprise. Les documents y afférents, qui comportent plusieurs scénarii, ont été transmis à Anne Moratti Jung, présidente de la commission consultative de la petite enfance. Nous les avons établis de manière extrêmement rigoureuse et sérieuse, sur la base d'études internes et externes. Il appartient maintenant aux commissions spécialisées d'étudier ce processus de municipalisation des crèches. Par conséquent, la balle est aussi dans le camp du Conseil municipal. Je rappelle ici aux téléspectateurs qui nous regardent que ce sont bien les législatifs, ou les délibératifs, qui votent les budgets, et non les exécutifs!

Certains – dont M. Ricou – préconisent d'autres formes de garde pour la petite enfance, à savoir les mamans de jour, entre autres. Pour ma part, je ne pense pas que le rôle des pouvoirs publics consiste à salarier les pères ou les mères, car il faudrait un contrôle extrêmement rigoureux pour s'assurer que cet argent est correctement dépensé. Les pays scandinaves, qui sont à la pointe dans ce domaine, ont petit à petit renoncé à ce système, qui implique également des contrôles en matière de maltraitance, de pédophilie, etc. Or il est difficile d'aller vérifier ce qui se passe dans chaque maison...

Dans certaines de nos crèches, il y a des mamans de jour. Ces établissements sont contrôlés par la Délégation à la petite enfance ou par le Service cantonal de protection de la jeunesse. Vous avez donné l'exemple de Paris, Monsieur Ricou, que je connais bien, puisque nous collaborons beaucoup avec la municipalité de Paris dans le domaine de la petite enfance. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la situation n'est pas aussi rose que vous l'avez décrite, même si la municipalité de Paris est socialiste...

Quant aux crèches de Châteaubriand et des Ouches, j'ai entendu tout et n'importe quoi! Si la crèche de Châteaubriand n'a pas été ouverte, ce n'est ni par manque d'argent, ni par manque de personnel. Ceux qui ont écrit cela dans la presse ou l'ont prétendu ce matin se trompent. En fait, cet établissement a connu des ennuis architecturaux extrêmement graves. Aux mois de juillet et

août derniers, il y a eu de très fortes chutes de pluie. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous connaissez ce bâtiment magnifique qui va abriter la plus grande crèche de Suisse, à côté du Palais Wilson: son toit est plat, et il allait s'effondrer à cause d'infiltrations d'eau. Vous pensez bien qu'avec mon collègue Ferrazino, responsable des constructions, nous n'allions pas ouvrir une crèche sur laquelle pesait un risque d'accident, un risque d'effondrement! Voilà pourquoi nous avons dû retarder l'inauguration de la crèche de Châteaubriand, qui aura lieu au début de l'année civile 2006. Quant à la crèche des Ouches, elle sera inaugurée en janvier 2006 et, en septembre en tout cas, elle accueillera 100% des effectifs.

J'ai encore une chose à dire à M<sup>me</sup> Salerno, qui parlait de la précarité et de l'aide aux femmes et aux jeunes. Comme vous le savez, Madame la conseillère municipale, dans mon département – que ce soit au niveau du Service social ou de la Délégation à la jeunesse – nous avons déjà lancé de nombreux chantiers et nous aurons encore bien des projets à vous proposer au début de l'année 2006. Vous verrez que ce ne sont pas que des mots: des actions seront entreprises par ces deux services de mon département.

**Le président.** Merci, Monsieur le maire. Je tiens à vous rappeler que, lorsque vous vous exprimez dans cette enceinte, vous devez vous adresser au Conseil municipal et non pas aux téléspectateurs...

**M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le budget du département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement est à nouveau en augmentation, et les radicaux continuent à être préoccupés par la petite enfance. Cette année, on prévoit environ 6,5 millions de francs supplémentaires pour financer les places d'accueil dans ce secteur et prendre en compte les mécanismes salariaux.

Lors de l'étude du budget, le groupe radical avait proposé un amendement demandant une augmentation de 30 000 francs pour l'acquisition de matériel destiné aux crèches et aux garderies, ainsi qu'un autre amendement de 30 000 francs pour des travaux dans les crèches, garderies et jardins d'enfants. Ces augmentations devaient être financées par une diminution équivalente d'autres lignes budgétaires du même département. Nos amendements ont été acceptés par la commission sociale et de la jeunesse, mais refusés par celle des finances. Je n'entends pas perdre mon temps et mon énergie à les redéposer ce soir. En revanche, je souligne le paradoxe qu'il y a à vouloir ouvrir de nouvelles institutions sans prévoir le financement des charges pour ces dernières. En effet, depuis plusieurs années, les montants prévus restent les mêmes, alors qu'il y a toujours plus d'institutions.

En outre, celles-ci vieillissent et nécessitent donc des travaux plus importants. Or la ligne budgétaire concernant ces travaux reste toujours au même montant, ce qui limite considérablement les possibilités du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Cela a pour conséquence que, lorsque nous identifions des besoins dans ce domaine au milieu de l'année, on nous répond souvent qu'il n'y a plus de crédits disponibles.

Par ailleurs, nous avons appris que le prix du repas dans les cuisines scolaires passerait à 7,50 francs. J'ose espérer que cette décision s'appliquera aussi au personnel de la petite enfance, puisque le repas pris dans l'institution est actuellement facturé 7 francs et qu'un adulte mange autant, voire plus qu'un enfant!

**M. Armand Schweingruber (L).** Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, je ne vais pas procéder à un examen exhaustif du budget du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, mais j'aimerais exprimer quelques réflexions au nom du groupe libéral – d'abord en phrases, puis en chiffres. Je vais essayer d'être clair.

Commençons par un premier principe: quand on engage des dépenses – que ce soit pour des investissements ou des activités – on doit se demander à chaque fois si c'est important, si c'est urgent...

**Le président.** Monsieur Schweingruber, je vous interromps un instant. Je demande à ceux qui discutent dans la salle de faire un peu de silence.

*M. Armand Schweingruber.* Cela ne me dérange pas...

**Le président.** Vous pas, mais moi oui!

*M. Armand Schweingruber.* Bien! Je disais que, chaque fois qu'une décision de dépense est prise, qu'il s'agisse d'investissement ou de fonctionnement, on devrait se demander si c'est important, urgent, prioritaire. Voilà les critères sur lesquels nous devrions nous baser, toute autre considération étant superflue.

En début de journée, il a été question des multiples fêtes organisées par la municipalité – j'allais dire des pseudo-fêtes, dans la mesure où elles ressemblent à une sorte de conditionnement municipal du divertissement! Je pense qu'il y a

là certaines limites à ne pas franchir. Le dernier exemple qui me vient à l'esprit – il fait d'ailleurs l'objet d'un amendement correctif que nous défendrons tout à l'heure – est celui de la Fête des voisins ou des Immeubles en fête. C'est la dernière invention qui nous a été servie, et on peut vraiment se poser des questions quant à son caractère indispensable! On finit par tuer toute initiative personnelle dans la rencontre avec autrui! Il n'est pas du tout nécessaire, à notre avis, de programmer une journée dite «européenne» pour que, une fois par an, on se mette à rencontrer ses voisins! Cela va trop loin! De façon plus générale, j'aimerais adresser au Conseil administratif le message suivant: il ne faut pas confondre agitation avec efficacité. Voilà ma première réflexion.

J'en ai une seconde. Le magistrat a exprimé sa pensée au sujet du problème de la petite enfance: nous constatons une volonté affirmée d'aller dans le sens de la municipalisation complète de ce secteur. Pour notre part, nous estimons que cela ne peut se faire qu'au détriment des bénévoles encore actifs dans ce domaine. Il faut bien sûr reconnaître que le bénévolat non seulement n'augmente pas, mais tend plutôt à baisser. Or la pente sur laquelle on s'engage ne peut que contribuer à démotiver celles et ceux qui pratiquent encore le bénévolat. Nous le regrettons, nous estimons qu'il ne faut pas décourager les bonnes volontés qui existent encore. Nous croyons à la complémentarité entre le bénévolat privé et ce qui se fait dans le domaine public, tout en sachant que les besoins en matière de petite enfance augmentent. Nous pensons qu'il ne faut pas suivre la pente qui veut qu'il n'y ait pas de salut hors de l'encadrement étatique de toute chose. Tel est le fond même de la pensée libérale, qui veut faire de nous des personnes libres – c'est certain – mais également responsables vis-à-vis d'autrui. Voilà des points fondamentaux qu'il convient de rappeler de temps en temps. La municipalisation des crèches, avec l'uniformisation des conditions de travail qu'elle impliquera, ne peut finalement qu'entraîner une hausse des coûts.

Les problèmes de contrôle des mamans de jour et des familles d'accueil ont été évoqués, mais nous ne pensons pas que toutes les pistes aient vraiment été explorées. Dans ce domaine, nous souhaiterions que le Conseil administratif et en particulier le magistrat responsable fassent preuve de davantage de créativité et d'imagination. Voilà pour les phrases.

Je passe aux chiffres. Globalement, 1030 millions de francs de dépenses sont inscrits au budget de la Ville de Genève pour 2006. La part du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement est d'environ 246 millions de francs, soit 24% du total. Ce département est en quelque sorte un poids lourd, il pèse plus que les autres en raison de ses activités spécifiques, il n'y a pas lieu de le contester. Néanmoins, il faut prendre garde à l'évolution des dépenses. Prenons les postes importants et examinons la répartition de ces dépenses par secteurs d'activités. On constate qu'il y en a trois ou quatre qui pèsent plus lourd que les autres. La petite enfance représente environ 28% des 246 millions de francs

budgetés; le secteur des écoles et des institutions pour l'enfance 25%; le social 17%, et enfin, le secteur des espaces verts et de l'environnement 13%. Je crois que mes chiffres sont à peu près exacts.

Considérons maintenant l'évolution de ces données. Dans un premier temps, comparons les montants inscrits au budget 2006 avec les derniers chiffres réels que nous connaissons, à savoir ceux de 2004, dernier exercice bouclé. Les 246 millions de francs prévus pour tout le département laissent apparaître une augmentation de 6,1% par rapport aux comptes 2004 que j'ai sous les yeux. Je rappelle en passant que l'inflation générale est assez plate: elle est d'environ 1% pour ce qui est de l'indexation des salaires et des charges qui leur sont liées. Le secteur social a augmenté de 6,2%, avec son total de 41,4 millions au budget 2006. Quant à la petite enfance, des comptes 2004 au budget 2006, on saute de 56,3 à 76,5 millions de francs, ce qui correspond à une hausse qui frise 20%! La rubrique particulière des subventions aux crèches, garderies et jardins d'enfants passe de 48,2 millions à 56,4 millions, soit une hausse de 8,2 millions de francs, ou 17%!

Je poursuis l'analyse un peu plus loin, toujours dans ce domaine de la petite enfance, qui est un domaine important et sensible. Je me suis renseigné tout récemment pour obtenir un chiffre à peu près exact: à la fin de l'année 2005, on compte 2400 places de crèche censées coûter, selon le budget 2005, 51,8 millions de francs, soit une subvention de 21 587 francs par place. Le supplément prévu pour ces subventions en 2006, par rapport au budget 2005, est de 4,6 millions de francs pour 187 places en plus, ce qui fait augmenter la subvention par place de 3140 francs, c'est-à-dire de presque 15%.

Nous trouvons cela tout à fait étonnant. Nous pensons qu'il n'y a pas de raison pour que la subvention par place de crèche augmente de 3140 francs en 2006. Si je multiplie cette augmentation par les 187 nouvelles places, j'obtiens, en chiffres ronds, un total de 580 000 francs. C'est donc plutôt une correction à la baisse de cette tendance qu'il faudrait préconiser, au lieu de l'augmentation de 1 million que proposent certains de nos collègues.

Voilà les informations que je vous livre, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Il faut en débattre, mais vous connaissez déjà la position libérale!

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-lungmann, présidente.)*

**M. Lionel Ricou (DC).** Du fond de la cabine téléphonique démocrate-chrétienne, j'ai un certain nombre de réponses à apporter aux propos du magistrat.

Tout d'abord, il a dénigré l'organisation, par les Unités d'action communautaire, d'activités festives. Je m'en étonne, dans la mesure où le département des affaires culturelles, quand il organise «La ville est à vous», invoque l'argument selon lequel cet événement favorise la cohésion sociale. Il n'y a donc pas lieu de dénigrer les manifestations festives et il n'est pas honteux que même des UAC participent à leur organisation. Mais le magistrat est-il bien au courant de l'activité de ces huit Unités d'action communautaire? Pour ma part, j'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'organiser des fêtes avec des collaborateurs de ces unités – j'en profite d'ailleurs pour les féliciter, car ils étaient toujours présents aux séances d'organisation, très compréhensifs et coopératifs, et je salue leur contribution à ces manifestations qui ont eu du succès.

Ce matin, nous avons déploré la concurrence que se livrent la Ville et l'Etat, et en particulier l'obsession qu'a la Ville de se montrer puissante, forte, présente. Nous n'avons pas parlé en particulier du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, mais cette concurrence le concerne aussi. A cet égard, je reviens sur un travers que nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer: réfléchir sur la répartition des prestations entre l'Etat et la Ville, c'est bien, mais je rappelle que, pour l'instant, seule la presse en est informée! Nous, conseillers municipaux, nous n'avons pas encore été saisis de projets visant une répartition des prestations sociales et l'organisation des subventions destinées aux associations.

Le dernier point que j'aimerais aborder concerne les mamans de jour. Je n'évoque pas là un idéal de prise en charge des enfants: c'est une réalité qui existe. Des centaines d'enfants sont pris en charge par celles que l'on appelle des «mamans de jour». Or ces dernières ne reçoivent pas de formation particulière et il n'existe aucun suivi de la manière dont elles assurent la garde des petits. Voilà pourquoi il nous arrive assez régulièrement d'apprendre que des enfants restent quatre ou cinq heures devant la télévision... Il faut ajouter que, parfois, la maman de jour ne parle pas français et qu'elle n'est donc pas en mesure d'assurer un encadrement de qualité. Ce que j'évoque là n'est donc pas un idéal, mais une réalité. Je demande que le Conseil administratif – et en particulier le magistrat Tornare – prenne conscience de cette réalité sociale.

**M. Patrice Reynaud (L).** Je serai relativement bref, car M. Armand Schwein-gruber a parfaitement bien résumé, tant en chiffres qu'en lettres, le point de vue du Parti libéral. Je souhaite juste insister sur trois des modifications apportées par le magistrat Tornare au budget de son département, entre le premier document de septembre 2005 et celui sur lequel nous travaillons ce soir.

La première modification que je voudrais évoquer l'a déjà été au sein de la commission des finances. Le magistrat m'avait donné une réponse, mais il serait bon qu'il la répète publiquement. Il s'agit de la diminution de 100 000 francs de

la subvention destinée à la Croix-Rouge. Certes, nous savons que cette institution bénéficie de nombreux fonds venus d'ailleurs; il n'empêche que je suis un peu surpris que le magistrat réduise cette subvention de façon aussi drastique.

La deuxième modification est la diminution de 30 000 francs des subventions aux colonies de vacances. Or il y a de plus en plus d'enfants qui, très légitimement, veulent aller en colonie de vacances. Je serais donc particulièrement reconnaissant au magistrat de bien vouloir nous expliquer cette réduction de subvention.

Je passe à la troisième modification, qui concerne les restaurants scolaires. Le problème a déjà été abordé tout à l'heure, mais il n'est pas des moindres, puisque la subvention passe de 750 000 francs dans le projet de budget initial à 530 000 francs aujourd'hui, alors que les 750 000 francs – somme figurant également au budget 2005 – correspondent à la réalité. Il s'agit là de frais réels. Je sais que le magistrat a déjà donné des explications sur ce point à la commission des finances mais, là encore, il me semble nécessaire qu'il les répète devant chacune des conseillères municipales et chacun des conseillers municipaux présents dans cette salle.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (T).** Le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement est celui qui suit l'être humain habitant la ville de Genève durant toute sa vie. En effet, cela commence par la petite enfance, et cela finit avec le Service des pompes funèbres...

En l'occurrence, l'objectif le plus important de ce département pour 2006 est le développement du secteur de la petite enfance, qui est en plein essor et en cours de municipalisation. Rappelons les différentes étapes de ce processus: l'adaptation des salaires aux échelles de la Ville de Genève, la centralisation de l'information et des inscriptions dans un lieu unique – le Bureau d'information petite enfance (BIPE) – la nomination de responsables de secteur, l'augmentation du nombre de places avec, pour objectif en 2010, le droit de chaque enfant à une place de crèche. Mais la municipalisation des crèches et des institutions de la petite enfance sera-t-elle aboutie en 2010?

En vue d'atteindre cet objectif, les conseillers municipaux qui proposent une augmentation de 1 million de francs pour l'engagement de personnel ont raison sur la forme. Sur le fond, nous exprimons quelques réserves. Il ne faut pas oublier qu'un éducateur de la petite enfance a reçu une formation de trois ans et que le bénévolat ne peut répondre aux normes actuelles en matière de pédagogie et de sécurité dans ce domaine.

Nous avons également quelques remarques à faire sur les locaux du 99, rue de Lyon. Il n'est pas prévu de créer de postes en 2006 pour assurer les activités qui

s'y dérouleront, et cela est très regrettable. Ce lieu sera disponible en septembre ou en octobre 2006 et il serait bon que, dès la fin des travaux, les jeunes et les différentes associations du quartier puissent s'y livrer à des activités dont ils ont besoin et qui font cruellement défaut à cet endroit. Ne serait-il pas possible d'utiliser des postes vacants pour répondre aux besoins de la population dès la fin des travaux? Même si la période concernée en 2006 n'est que de trois mois, il faudrait ouvrir ces locaux, pour éviter que des jeunes traînent dans la rue et fassent des bêtises, pour leur faire connaître cette structure qui leur est destinée.

**M. Manuel Tornare, maire.** Les préopinants m'ont adressé de nombreuses questions, Madame la présidente, et vous me permettrez d'y répondre largement. Monsieur Ricou, je crois que nous nous sommes une fois de plus mal compris. En ce qui concerne les UAC, j'ai dit qu'organiser des fêtes n'est ni leur but, ni leur mission. Je suis assez bien placé pour le savoir, puisque je suis – avec d'autres – à l'origine du cahier des charges de ces équipes. Celles-ci peuvent offrir un appui logistique, un encadrement social, et c'est dans ce sens-là qu'elles collaborent avec les personnes qui organisent des fêtes de rue au sein du département des affaires culturelles.

Il en va de même pour la Délégation à la jeunesse. Asphaltissimo est une exception. Les travailleurs sociaux de la délégation ne sont en effet pas là pour organiser des manifestations festives, mais pour offrir un encadrement et un appui logistique dans le domaine social. Loin de moi l'idée d'être opposé à l'esprit de fête, mais l'organisation de fêtes ne fait pas partie de la mission de la délégation.

Je passe à la lisibilité dans l'attribution des subventions, entre la Ville et l'Etat. Si nous n'avons pas donné de plus amples informations au Conseil municipal à ce sujet, c'est parce que nous avons appris, il y a quelques jours, que M. Unger ne s'occuperait plus de l'action sociale, et que celle-ci serait reprise par M. Longchamp. Une réunion est prévue pour le début du mois de janvier 2006, entre les deux conseillers d'Etat Unger et Longchamp, moi-même et nos collaborateurs et collaboratrices respectifs, afin de nous mettre d'accord. A l'issue de cette séance, nous vous donnerons de plus amples informations, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Monsieur Schweingruber, je ne sais pas où vous êtes allé chercher vos chiffres concernant la petite enfance. Je ne veux pas les mettre en doute, mais je pense qu'ils ont dû vous être transmis par des financiers, et non par des spécialistes de la petite enfance. Certes, il y a des augmentations qui sont dues à l'inflation et aux mécanismes salariaux, nous sommes bien d'accord, mais le fait est que je n'ai pas les mêmes chiffres que vous, Monsieur Schweingruber. Nous n'allons pas polémiquer, comme au bon vieux temps de Giscard et Mitterrand, où la droite

et la gauche avaient chacune ses propres chiffres, car cela ne nous avancerait à rien. La seule chose que je voudrais préciser, c'est qu'une place de crèche ne correspond pas à un enfant. En Suisse, on ne compte pas en berceaux, comme en France où un berceau égale un enfant, mais en places, et une place équivaut à 1,5 ou 2 enfants. Cela change donc la donne: on comprend que l'effort pécuniaire est moindre si on parle de places plutôt que de berceaux.

Certains aimeraient que nous en fassions plus dans le domaine de la petite enfance. J'en suis heureux, mais encore faut-il qu'ils votent le budget 2006 tout à l'heure! De 1999, date de mon arrivée à l'exécutif, à 2006, nous sommes passés de 44 à 60 institutions de la petite enfance. C'est énorme! Le budget dévolu à ce secteur a passé de 31 millions de francs – ou plutôt de 44 millions de francs, si l'on tient compte de la Délégation à la petite enfance, dont il faut bien payer les employés – à 60 millions de francs.

Je l'ai toujours dit: la population ne demande pas forcément la municipalisation des crèches, mais des places pour les enfants et un personnel bien formé, bien payé. Entre parenthèses, je rappelle que, lorsque je suis arrivé au Conseil administratif, certaines crèches pratiquaient des salaires indécents. Certaines ont été récupérées par la Délégation à la petite enfance, comme celle du Tournesol, dont la directrice et les employées étaient payées 1500 francs par mois. Peut-on accepter, que l'on soit libéral, démocrate-chrétien, socialiste, Vert ou représentant de l'Alliance de gauche, que des gens soient payés 1500 francs par mois à Genève? (*Remarque.*) Même l'Union démocratique du centre est d'accord avec moi! Merci! Avec l'accord du Conseil municipal et du Conseil administratif, j'ai donc revalorisé ces salaires pour qu'ils soient décents, et ils se rapprochent maintenant de ceux des fonctionnaires. Municipalisation ou pas, c'est donc à peu près équivalent.

Je rappelle au passage que Lausanne – qui n'est pas une Ville d'extrême gauche – a municipalisé ses crèches en 1946. Et cela fonctionne très bien! J'ai beaucoup travaillé avec M<sup>me</sup> Cohen-Dumani, radicale, responsable de la petite enfance dans l'exécutif lausannois jusqu'à il y a quelques mois. Mesdames et Messieurs, je peux vous dire sans la trahir qu'elle a toujours été favorable à la municipalisation des crèches. En effet, pour assurer une offre de qualité, il faut vraiment un grand service public. Quand il y a 60 crèches en fonction et que les comités sont juridiquement les employeurs – tel est encore le cas pour l'instant – il est très difficile de surveiller, de contrôler, de donner des directives.

J'en viens à la question des bénévoles. Monsieur Schweingruber, avec tout le respect que j'ai pour vous, je dois vous dire que vous semblez ignorer qu'il y a malheureusement de moins en moins de bénévoles, et cela dans tous les secteurs, contrairement à ce qui se passait dans les années 1950 et 1960. A cette époque, il y avait des bénévoles dans les partis politiques, les paroisses, les comités de crèches. Il n'y a plus que 30% de personnel bénévole dans les comités. La

Délégation à la petite enfance et M<sup>me</sup> de Tassigny perdent beaucoup de temps à offrir appuis et conseils administratifs et financiers aux comités des crèches, car leurs membres ne sont pas assez nombreux. D'année en année, il y a de moins en moins de bénévoles. Malheureusement, les gens n'ont plus l'esprit civique d'autrefois. Ils sont fatigués et préfèrent rester chez eux, à regarder la télévision – et on peut les comprendre. Il ne faut donc pas idéaliser le bénévolat.

M<sup>me</sup> Hämmerli-Lang a dit qu'il n'y avait pas assez d'argent pour des investissements, des travaux dans les crèches. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que vous m'avez accordé une enveloppe de 8,5 millions de francs pour un certain nombre d'aménagements et de créations de crèches. Et, rassurez-vous, je vais revenir vous demander des crédits!

En ce qui concerne les restaurants scolaires, quand je suis arrivé à l'exécutif municipal, en 1999, j'ai défini certains principes: la qualité, la quantité, la sécurité alimentaire... Nous avons vraiment visé une qualité maintenant reconnue partout, et les restaurants scolaires genevois sont devenus un modèle que l'on vient observer pour mieux le suivre. Dans certains établissements, il y a d'ailleurs encore beaucoup de bénévoles, Monsieur Schweingruber, par exemple à Plainpalais, et je ne vais évidemment pas municipaliser ceux qui sont dans ce cas, ce serait une absurdité!

En revanche, avec mes collaboratrices et collaborateurs, et l'accord du Conseil administratif, j'ai édicté un autre principe: celui du prix unique. En effet, auparavant, dans certains quartiers dits aisés on payait moins cher que dans les quartiers populaires, ce qui n'était pas juste. J'ai donc uniformisé le prix du repas à 7 francs, prix unique en vigueur dans tous les quartiers. En tant que président du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, je peux vous dire que, dans certaines communes, le prix du repas dans les restaurants scolaires se monte à 8 francs, 8,50 francs ou même 9 francs; par conséquent, le prix de 7,50 francs que nous avons fixé en 2006 pour la Ville n'est pas exagéré. Il tient compte de l'inflation et de l'augmentation des prix.

Comme je le disais tout à l'heure, nous avons fait un effort considérable pour la sécurité et la diversité alimentaires. Nous avons même ouvert deux restaurants bio et nous en ouvrirons un troisième, à la demande du Conseil municipal. Or cela coûte. Il faut donc, à un moment donné, répercuter ces innovations sur le prix des repas. Le bon libéral que vous êtes, Monsieur Schweingruber, le comprendra sans doute mieux que d'autres.

Je passe aux crèches. On nous reproche que certaines ne soient pas ouvertes à 100%. Avec mes collaboratrices et collaborateurs – dont M<sup>me</sup> de Tassigny, mon excellente collaboratrice, déléguée à la petite enfance – lorsque nous prévoyons l'ouverture d'une crèche, nous savons que cela ne se fait pas en 48 heures! Il

faut trouver des locaux, ce qui est difficile à Genève! Il est impossible de songer à occuper des locaux situés au rez-de-chaussée, au milieu des gaz de voitures, par exemple. L'ouverture d'une crèche se prépare donc deux ou trois ans à l'avance. Or nous ne pouvons pas prévoir des budgets avec deux ou trois ans d'avance – vous le savez mieux que moi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Après la période de prospérité, jusqu'en 2002 ou 2003, nous sommes malheureusement entrés dans une phase d'austérité et de rigueur budgétaire qui dure jusqu'à aujourd'hui. Nous avons donc dû ralentir l'ouverture des crèches au 100% des effectifs. J'ai fait le calcul, Monsieur Schweingruber: environ 20% des places n'ont pas été attribuées à l'inauguration de ces nouvelles institutions, ce qui est peu. Petit à petit, nous rattrapons notre retard.

Quant à la Fête des voisins, c'est une polémique que certains veulent lancer! On ne peut pas être ami avec tous ses voisins, mais nous souhaitons développer le maillage social grâce à une journée symbolique, afin que la réflexion sur la convivialité, l'entraide, l'esprit civique dans les immeubles dure toute l'année. Monsieur Schweingruber, cette fête est sponsorisée à 80%, contrairement à la plupart des manifestations en ville ou dans le canton, excepté le festival Arbres et lumières. Alors, voulez-vous nous couper les ailes? Vous pouvez ne pas être d'accord avec le concept de la Fête des voisins, mais je vous informe, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'une réunion à ce sujet a eu lieu la semaine dernière à la Villa Moynier et que dix villes suisses vont se joindre à cette manifestation en 2006, parmi lesquelles Berne, Zurich, Lugano, Yverdon, Neuchâtel, Nyon, Lausanne... On nous reproche souvent de viser Bamako au lieu de Lugano ou Zurich... Pour une fois que nous jouons la carte suisse, vous devriez être contents, notamment du côté de l'Union démocratique du centre!

En ce qui concerne les postes vacants dans mon département, la réponse est à peu près la même que celle que M. Hediger a donnée pour le sien. Il y a des ripages d'un service à l'autre. Lors de la crise qui a secoué le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), ce dernier a perdu cinq postes. Certaines personnes vont bientôt quitter l'administration municipale ou ont été transférées dans d'autres services et d'autres départements. M<sup>me</sup> Cottu, la nouvelle cheffe du SEVE, a dû affronter à son arrivée, en août 2004, un manque sensible de cinq personnes. Nous avons alors joué sur les postes vacants, et vous ne pouvez compromettre cette politique-là, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Cette marge de manœuvre est très importante pour M<sup>me</sup> Cottu, qui a repris le SEVE et y a remis de l'ordre. J'ai d'ailleurs reçu les félicitations de la commission sociale et de la jeunesse, ainsi que de celle des finances, pour la manière dont nous avons géré cette crise. Vous n'allez pas risquer de créer de nouveaux problèmes au SEVE pour cause de manque d'effectifs.

Je dois encore répondre à la question de M. Reynaud concernant le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Il s'agit simplement d'une opération

interne. Nous avons diminué les subventions destinées au CICR, car celles qu'il reçoit déjà sont gigantesques et les nôtres équivalaient à une goutte d'eau dans un océan. En revanche, nous donnons pratiquement le double de cette somme à la Croix-Rouge suisse à Berne, qui fait un travail remarquable, et cela pour des opérations ponctuelles ou de longue durée. A mon avis, il est beaucoup plus efficace d'agir ainsi. Dans le domaine de la coopération – vous avez reçu la brochure consacrée à ce sujet, Mesdames et Messieurs – vous aviez demandé des critères extrêmement rigoureux, et vous aviez raison. Cette décision va dans le sens de ces critères, que nous avons définis dans le cadre d'une collaboration entre les commissions du Conseil municipal et mes collègues du Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

**M. Lionel Ricou** (DC). Ayant reçu du magistrat un début de réponse concernant les postes vacants – même s'il a été moins précis que son prédécesseur André Hediger – nous retirons nos amendements à ce sujet. (*Applaudissements.*)

**M. Manuel Tornare, maire.** Je vois que les socialistes applaudissent beaucoup, ils sont fatigués... Monsieur Ricou, je vous propose de venir vers moi à la fin de notre séance, afin que je vous donne les précisions, par écrit, concernant tous les postes vacants.

*Page 80, cellule 5003010, Logistique et conciergerie – Ecoles, groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

**La présidente.** Nous sommes saisis d'un amendement émanant des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une augmentation de 300 000 francs, sous la justification: «Rétablissement de la ligne «Prestations de nettoyage, places de jeux et préaux d'école» au montant du projet de budget 2006 déposé en septembre.»

**M. Didier Bonny** (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, cet amendement constitue la suite logique de la discussion que nous avons eue au milieu de l'après-midi concernant «Les yeux de la nuit» et le montant de 250 000 francs inscrit au budget 2006 pour cette manifestation. En cette période de vaches maigres, celle-ci nous paraît inutile et nous souhaiterions que cette somme soit mieux utilisée. En l'occurrence, nous proposons de l'utiliser pour augmenter de 300 000 francs – le boni annoncé nous

permet largement ce dépassement de 50 000 francs – la ligne de l’entretien des préaux et des places de jeux. Il s’agit de rétablir le montant prévu initialement dans le projet de budget déposé en septembre, qui a été diminué entre-temps par le Conseil administratif.

Comme nous l’avons dit cet après-midi, si nous sommes opposés aux aménagements éphémères ainsi qu’aux «Yeux de la nuit», c’est pour une question de priorité. Nous ne comprenons pas comment on peut donner la priorité aux «Yeux de la nuit» et accepter de diminuer de 300 000 francs la ligne destinée à l’entretien de nos préaux et places de jeux, utilisés régulièrement par des dizaines de milliers de Genevois tout au long de l’année. Il nous semble que couper dans cette ligne budgétaire est une très mauvaise idée, c’est pourquoi nous souhaitons la ramener à son montant initial de 1 917 100 francs.

*Mis aux voix, l’amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 26 oui.*

*Page 85, cellule 5008000, Délégation à la jeunesse,  
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

**La présidente.** Nous sommes saisis d’un amendement émanant des groupes libéral et radical. Il vise une diminution de 48 030 francs, en vue de supprimer le soutien public à «Voisins-voisines».

**M. Patrice Reynaud (L).** Je serai bref, puisque ce problème a déjà été évoqué en tout début de séance – encore que, pour cette raison précise, il est possible que d’aucuns ne se souviennent pas de ce que j’ai dit alors... Le principe de «Voisins-voisines» n’est pas mauvais. J’ai écouté avec beaucoup d’attention M<sup>me</sup> Salerno, qui constatait une détérioration, pour ne pas dire une déliquescence du tissu social en ville de Genève. Vous rappeliez d’ailleurs avec raison ce phénomène, en parlant de la diminution sensible du nombre de bénévoles, Monsieur le maire.

Néanmoins, le problème est un peu différent en ce qui concerne «Voisins-voisines». Je comprends parfaitement ce problème de déliquescence du tissu social, mais je ne suis malheureusement pas persuadé qu’il appartienne aux autorités, quelles qu’elles soient – fussent-elles celles de cette excellente Ville de Genève – d’essayer de la pallier en organisant de façon presque didactique une obligation de rencontre entre voisins et en fixant cette dernière le 31 mai, si je ne me trompe. Le principe consistant à dire aux gens de se réunir dans les cours et les couloirs d’immeubles pour partager un moment de convivialité n’est pas mauvais, j’en conviens, mais c’est cet aspect didactique et en quelque sorte obligatoire qui me gêne.

Ce n'est sans doute pas à ce niveau-là que nous parviendrons à rétablir – pour peu que ce soit encore possible – le tissu social et surtout l'envie des uns de venir vers les autres autrement que par internet ou téléphone portable. Le problème est à l'évidence beaucoup plus large et bien au-dessus de nos forces, Monsieur le maire. Il est de nature sociologique, et il y aurait bien des choses à dire là-dessus. Or ce n'est ni le lieu, ni le moment de le faire.

En tout cas, je suis réellement persuadé que ce n'est pas en organisant ce genre de manifestations que nous corrigerons le tir. Je ne citerai qu'un seul exemple, celui de l'immeuble que j'habite, à l'avenue de la Grenade. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, il est situé à côté du squat de la rue de l'Avenir et de ce fameux îlot Sillem si cher au cœur de M. le vice-président du Conseil municipal. Dans ce squat, «Voisins-voisines», c'est toute l'année! C'est très bien, mais cela dure parfois jusqu'à très tard dans la nuit, ce qui empêche les autres voisins et voisines de dormir...

Essayant de calquer plus ou moins cette expérience, nous avons été quelques habitants des 22, 24 et 26, avenue de la Grenade, à tenter d'organiser quelque chose d'analogue. Nous avons posé des affiches dans les immeubles et nous avons même invité les squatters d'à côté à nous rejoindre. Eh bien, ce fut un énorme flop! Un flop gigantesque! La raison de cet échec qui nous a été donnée par nos invités était précisément celle que j'évoquais tout à l'heure: ils nous ont dit qu'une telle fête devait être spontanée, comme chez eux à l'îlot Sillem, où elle peut avoir lieu tous les jours, certes, mais à condition que les habitants en aient envie. Les squatters nous ont donc priés de ne pas les forcer à avoir envie de tendre la main à leurs voisins: à chacun d'en prendre l'initiative en répondant à sa propre spontanéité, à chacun cette liberté-là! Voilà une réflexion hautement «sociologique» et «philosophique»!

En tout état de cause – et telle sera ma conclusion – ce n'est pas en imposant une journée de «je t'aime, je t'embrasse, et tout va bien» qu'on arrivera à résoudre le problème social, qui est bien plus profond que cela.

**M. Didier Bonny (DC).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, l'Alternative ayant apparemment décidé de ne plus s'exprimer, je me chargerai d'argumenter contre cet amendement – au nom du Parti démocrate-chrétien, bien sûr. Nous nous opposons à cet amendement pour les raisons suivantes. Je suis d'accord avec ce que vient de dire M. Reynaud concernant la spontanéité. Il est vrai que, dans un monde idéal, la fête «Voisins-voisines» ne devrait pas exister, puisque chacun irait, spontanément et régulièrement, à la rencontre de son voisin, de sa voisine. Malheureusement, avec tous les problèmes que nous affrontons au quotidien, très souvent, le soir en

rentrant, nous avons plutôt envie de rester chez nous, au lieu d'aller voir ce qui se passe chez les voisins.

Pour cette raison, cette initiative de M. Tornare me semble bonne. D'ailleurs, comme beaucoup de celles qu'il propose, elle n'émane pas de lui au départ, mais enfin, si elle est bonne, pourquoi pas... Cette fête annuelle peut aider les gens à se rendre compte qu'ils ne voient pas souvent leurs voisins et voisines. Cela peut être un succès ou un échec – vous avez raison, Monsieur Raynaud – mais ce n'est pas parce que la première tentative ne fonctionne pas qu'il faut forcément s'arrêter là.

Je ne suis pas d'accord avec les propos de M. Schweingruber dans sa première intervention, dans le sens où «Voisins-voisines» ne vaut pas que pour un seul jour. Si on a réussi, le 31 mai, à avoir des contacts avec ses voisins et voisines, on peut les faire perdurer tout au long de l'année, ne serait-ce qu'en se disant simplement bonjour et en sachant qu'on habite dans le même immeuble. Ainsi, quand on se retrouve ensemble dans le même ascenseur, au lieu de regarder chacun de son côté, on peut deviser, ne serait-ce que sur la météo, par exemple. Même si ce n'est pas un sujet très passionnant, c'est déjà mieux que rien!

Je relève enfin que chacun peut organiser d'autres événements analogues. Nous l'avons fait dans notre immeuble où, avant même que M. Tornare ne nous ait donné l'idée de «Voisins-voisines», nous nous réunissions chaque année à l'occasion de Noël – c'était mercredi dernier pour l'édition 2005. Nous avons maintenant l'opportunité de nous rencontrer, de nous souvenir que nous avons des voisins, deux fois par année, de manière plus conviviale que les autres jours. Dans ce sens, je pense que ces 48 000 francs sont mieux investis pour cette fête que pour bien d'autres projets sur lesquels je reviendrai au cours du troisième débat.

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne sais pas ce que vous en pensez, mais, selon moi, les voisins et les voisines existent toute l'année! Il est malheureux qu'il faille organiser une fête «Voisins-voisines» pour les pousser à faire connaissance. C'est vraiment triste! J'estime que cette fête n'a aucune utilité, aucune raison d'être. Il suffirait que nous ayons simplement un peu plus de respect mutuel les uns envers les autres.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 21 oui.*

**La présidente.** Nous passons à l'examen des subventions du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

*Page 78, cellule 5002000, Délégation à la petite enfance, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Crèches, garderies et jardins d'enfants, page 20 des subventions).*

**La présidente.** Nous sommes saisis d'un amendement émanant du Parti démocrate-chrétien. Il demande une augmentation de 1 million de francs, montant nécessaire pour l'ouverture des crèches des Ouches et de Châteaubriand dès la fin des travaux.

**M. Didier Bonny (DC).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je n'ai pas voulu intervenir immédiatement après la présentation coutumière de M. Tornare concernant son département – qui fut longue, mais cela prouve qu'il l'aime beaucoup... Je me suis dit que j'allais attendre, pour répondre à ses propos, cet amendement demandant une augmentation de 1 million de francs pour les institutions de la petite enfance.

Monsieur Tornare, je ne puis être d'accord avec l'explication que vous avez donnée en particulier sur la crèche de Châteaubriand, dont le toit menaçait de s'effondrer. Cela se passait l'été dernier: peut-être faut-il attendre plus de six mois pour commencer à réparer un toit, mais ce délai me paraît quand même un peu exagéré. Quand vous avez été auditionné par la commission des finances, le 7 novembre 2005, vos propos concernant la crèche de Châteaubriand étaient les suivants: «Un montant de 375 000 francs est inscrit au budget 2006 pour l'ouverture dès l'automne 2006 du solde des places: 45 pour l'automne 2006. Une ouverture dès janvier 2006 nécessiterait un budget de 1 125 000 francs. Le budget additionnel nécessaire serait de 750 000 francs.» Je ne lis nulle part, dans cette réponse, qu'il serait impossible d'ouvrir cette crèche au mois de janvier pour des raisons techniques. Monsieur Tornare, à aucun moment, lorsque vous avez été auditionné par la commission sociale et de la jeunesse ou par celle des finances, vous n'avez utilisé cet argument pour justifier l'impossibilité d'ouvrir ces places de crèche dès le mois de janvier 2006.

Comme nous l'avons dit en début de journée, pour le Parti démocrate-chrétien, la petite enfance est une priorité. Or la priorité des priorités consiste à utiliser toutes les places de crèche dont nous disposons déjà. Nous investissons des millions de francs pour en créer, et voilà que nous ne parvenons pas à les ouvrir, pour des raisons avant tout financières. Contrairement à ce qu'a dit M. Losio ce matin, à aucun moment on ne nous a dit, en commission des finances, qu'il était impossible d'ouvrir ces places de crèche à cause du manque de personnel. M<sup>me</sup> de Tassigny nous a même affirmé que, si elle disposait d'une somme plus importante, elle pourrait effectivement les ouvrir.

Alors, qui faut-il croire? M. Tornare ou M<sup>me</sup> de Tassigny, dont le premier ne cesse de dire qu'elle est formidable? Pour ma part, j'aurais tendance à croire M<sup>me</sup> de Tassigny quand elle dit que nous pourrions ouvrir ces places de crèche plus rapidement. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cet amendement demandant une augmentation de 1 million de francs, afin de pouvoir ouvrir les 45 places encore disponibles à la crèche de Châteaubriand et les 55 places de la crèche des Ouches.

Des auditeurs attentifs m'interrogeraient pour savoir pourquoi nous proposons 1 million de francs, et non pas 1,6 million. En effet, d'après la réponse du magistrat en commission le 7 novembre dernier, telle est la somme dont la Ville aurait besoin. La raison est simple: même si le plénum votait ce soir cette somme supplémentaire, nous ne pourrions évidemment pas ouvrir ces places dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006 en raison du délai référendaire et du temps nécessaire – un ou deux mois – pour engager le personnel. Il est donc évident que nous n'y parviendrions pas avant le mois de mars 2006. Voilà pourquoi nous réduisons le montant de notre amendement de 1,6 à 1 million de francs.

Nous devons répondre le plus rapidement possible à la demande, Monsieur Tornare. Par conséquent, consacrons un peu plus d'argent à cet objectif et ouvrons ces places de crèche avant l'automne 2006, c'est-à-dire dès le mois de mars 2006. Ce sera toujours quelques mois de gagnés, et les parents seront ravis de pouvoir confier leurs bambins à nos excellentes institutions de la petite enfance.

J'espère – sans trop y croire, étant donné le déroulement des votes depuis le début de la journée – que notre amendement remportera une majorité lorsqu'il sera mis aux voix.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve).** Je m'exprimerai au nom de l'Alternative. Nous avons un peu l'impression que le Parti démocrate-chrétien nous fait la leçon, en ce moment. Je rappelle tout de même que la majorité Alternative a placé sa priorité sur l'ouverture de places de crèche. C'est une réalité et les chiffres montrent combien de places ont été créées ces dernières années. Si l'ouverture de places dans certaines crèches est différée, c'est qu'il y a de bonnes raisons pour cela! Ce n'est pas du tout parce que nous n'avons pas envie de les ouvrir!

En l'occurrence, le manque de personnel est un problème réel. Les démocrates-chrétiens devraient faire le tour des popotes et aller voir les directrices de crèche qui rament pour trouver du personnel. Ce phénomène est de plus en plus sensible. Je rappelle qu'il y avait auparavant 75% de personnel formé et 25% de personnel non formé dans les crèches; à présent, la proportion des uns et des autres tend vers le 50%. Il est vraiment impossible d'avoir moins de personnel formé. Ce serait très mal pris par la profession, car on ne peut pas former des personnes pendant

trois ans et décider ensuite d'engager de plus en plus de personnel non formé. Cela ne va pas! Il faut garder au minimum 50% de personnel formé – et c'est déjà bien peu. Je le répète, nous ne pouvons pas diminuer encore cette proportion. Il faut tenir compte de ce qui se passe sur le terrain.

**M. Armand Schweingruber (L).** Je ne donnerai que deux ou trois explications complémentaires. Je reviens brièvement à quelques chiffres que j'ai cités tout à l'heure. En ce qui concerne la rubrique sous examen, c'est-à-dire la subvention aux institutions de la petite enfance, on dénote une augmentation de 8,25 millions de francs entre les comptes 2004 et le budget 2006. Entre le budget 2005 et le budget 2006, l'augmentation s'élève à 4,6 millions de francs. Cela représente déjà un effort considérable de la part de la Ville en faveur du secteur concerné. Il faut donc tenir compte des arguments de notre collègue M<sup>me</sup> Moratti Jung.

J'ajoute que si nous ajoutons 1 million de francs à la ligne de la petite enfance, le budget 2006 global tombera dans les déficits. Il faudra alors partir à la recherche d'économies dans d'autres secteurs. A mon avis, au point où nous en sommes, le bon sens commande de nous en tenir là en écartant cette adjonction!

**M. Didier Bonny (DC).** J'ai une réponse toute simple à apporter à la dernière remarque de M. Schweingruber. Tout au long de la journée, nous avons proposé des amendements visant à économiser ce million de francs que nous souhaitons dépenser pour la petite enfance. Malheureusement, ils ont tous été refusés! Ce n'est pas notre faute! En tout cas, on ne peut pas nous accuser de ne pas être cohérents et de ne pas avoir cherché des économies ailleurs. Voilà pour la petite histoire, en ce qui concerne l'aspect budgétaire.

Certains propos émis tout à l'heure par M<sup>me</sup> Moratti Jung me dérangent – vous lui transmettez, Madame la présidente. En effet, dans son discours, je n'ai pas vraiment discerné les bonnes raisons de ne pas ouvrir ces places de crèche à Châteaubriand et aux Ouches – exception faite du manque de personnel. Je le répète: en commission des finances, au mois de novembre 2005, j'ai demandé s'il s'agissait d'un réel problème, et M<sup>me</sup> de Tassigny a dit qu'elle pourrait y faire face si on ouvrait les places restantes. Quant à moi, je me base sur les affirmations de la cheffe de la Délégation à la petite enfance! Si, ensuite, dans cette enceinte, certains conseillers municipaux remettent en question ses propos et ne la croient pas, c'est leur problème! Moi, en l'occurrence, je crois ce que dit M<sup>me</sup> de Tassigny. Voilà pourquoi nous avons déposé cet amendement.

J'aimerais aborder encore un autre problème. M. Tornare ne cesse de répéter que, d'ici à 2010, il y aura une place de crèche pour chaque enfant en Ville de

Genève. De deux choses l'une: soit ce que dit M. Tornare est faux, soit c'est vrai. Mais dans ce dernier cas et si les propos que vient de tenir M<sup>me</sup> Moratti Jung sont fondés, j'aimerais qu'il m'explique comment nous allons faire pour atteindre l'objectif visé, alors que le personnel actuel ne nous permet de répondre qu'à un tiers de la demande? Comment ouvrirons-nous les deux tiers des places encore manquantes? Il y a là comme un petit problème!

Si nous ne sommes pas capables, dans un délai de quatre ou cinq mois, d'ouvrir cent places de crèches déjà disponibles et pour lesquelles nous avons investi des centaines de milliers de francs, comment parviendrons-nous à faire l'effort maximal qu'exige l'objectif d'offrir une place de crèche pour chaque enfant en 2010? Tout cela n'est absolument pas cohérent. Cela voudrait donc dire – utilisons le conditionnel – que l'on ment aux citoyens de la Ville de Genève en leur racontant n'importe quoi!

Cela fait sept ans que M. Tornare nous promet la municipalisation des crèches et que nous ne la voyons toujours pas venir. Je pense que nous ne la verrons même pas d'ici la fin de sa deuxième législature. Comme il en fera vraisemblablement une troisième, il pourra dire que l'objectif de sa troisième législature, c'est la municipalisation de la petite enfance...

Permettez-moi encore de vous dire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que le vote de ce million de francs supplémentaire ne représente qu'une autorisation de dépenser. Il est évident que le conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement fera de son mieux, mais que, s'il n'y parvient pas, nous ne lui en voudrons pas. Pour notre part, nous insistons juste pour mettre la priorité sur la petite enfance, en nous donnant les moyens d'ouvrir les places de crèche déjà disponibles, avant le mois de septembre 2006. Je crois que le message est assez clair!

Je terminerai en utilisant une métaphore qui devrait être parlante pour tout le monde: imaginez que nous construisions une magnifique piscine et que nous ne puissions l'ouvrir que la moitié du temps, faute de trouver des gardiens de piscine! Une telle situation provoquerait un tollé dans la population, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux! Par conséquent, votons cet amendement pour offrir des prestations supplémentaires à nos concitoyennes et concitoyens – des prestations bien meilleures que les «Yeux de la nuit»!

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Les démocrates-chrétiens demandent une augmentation de 1 million de francs pour la petite enfance. Nous convenons tous que, pour les familles modestes, dont les revenus sont faibles, les crèches correspondent vraiment à un besoin. En effet, ces personnes doivent absolument travailler!

Cela dit, pour ma part, j'aimerais bien pouvoir accorder ce million de francs à l'ouverture de places de crèche, mais nous ne l'avons pas! Il faudrait peut-être une fois se pencher sur le fait que des gens d'autres communes mettent leurs enfants dans nos crèches, alors que nous, qui payons pour cela et vivons sur le territoire de la Ville, nous ne pouvons plus y mettre nos propres enfants, par manque de places! C'est une remarque que j'adresse à M. Tornare, en espérant qu'il adoptera une politique un peu plus communale, dans l'intérêt des habitants de la Ville de Genève!

**M. Manuel Tornare, maire.** Je ne veux pas faire la leçon à certains, mais, Monsieur Rudaz, il me semble que vous siégez encore à la commission sociale et de la jeunesse, n'est-ce pas? Vous devriez lire un peu mieux les dossiers qu'elle étudie. Dès 1999, lors de mon arrivée à l'exécutif, j'ai donné des ordres très stricts aux institutions de la petite enfance – à savoir les jardins d'enfants, les garderies, les haltes-garderies et les crèches – pour que la priorité soit donnée aux communiers, c'est-à-dire aux enfants dont les parents habitent le territoire de la Ville.

Or il arrive que, dans certains quartiers, il reste des places pour les enfants dont les parents paient des impôts en Ville de Genève. Je rappelle cette particularité – que M. Muller vous expliquera plus en détails – selon laquelle, lorsqu'on a une étude d'avocat ou de notaire... (*Brouhaha.*) Comme l'année passée, quand le budget d'un magistrat est débattu à 23 h, on rigole, on ne suit pas... Je reviens à mon propos. Quand il y a de la place dans une crèche, nous acceptons les enfants dont les parents paient des impôts en Ville de Genève par le biais de leur étude d'avocat ou de leur atelier d'architecture, situés sur le territoire de notre commune. Nous n'acceptons en revanche pas les enfants dont les parents n'ont pas de rapport pécuniaire avec la Ville. Et cela depuis 1999, Monsieur Rudaz! Vous devriez quand même vous mettre au courant!

Monsieur Bonny, grâce à notre politique, nous pouvons actuellement offrir environ 50% des places de crèche demandées – et non pas un tiers, comme vous l'avez dit. Vos chiffres datent de 1999. Notre politique a d'ailleurs obligé de nombreuses autres communes à ouvrir davantage de crèches, puisque nous refusons les enfants venant de ces communes ou de la zone frontalière.

Je dois louer la sincérité et la conviction de M. Bonny. Il est vrai qu'il a le mérite de demander plus de moyens pour la petite enfance. Mais permettez-moi de vous dire qu'à l'impossible nul n'est tenu! Chaque année, le Conseil administratif doit procéder à des arbitrages budgétaires et, pour être élégant vis-à-vis de mes collègues, à un moment donné, je suis obligé de tenir compte des souhaits de mes collègues Mugny, Ferrazino, Muller et Hediger! Le Conseil administratif ne peut

pas tout donner à la petite enfance. J'aimerais bien pouvoir promettre la lune, comme le Caligula de Camus, mais ce n'est pas possible!

Quant à M<sup>me</sup> de Tassigny, n'oubliez pas, Monsieur Bonny, qu'elle est fonctionnaire. Quand vous lui demandez si, avec 8 millions de francs au lieu de 4,6 millions, elle pourrait ouvrir plus de crèches, elle ne peut répondre que oui. Mais ce n'est pas elle qui décide sur le plan politique en Ville de Genève. Sur le plan politique, elle agit davantage au niveau cantonal, en tant que députée.

Pourquoi ai-je changé d'avis concernant la crèche des Ouches, depuis mon audition par la commission sociale et de la jeunesse et par celle des finances? Un excellent conseiller municipal, Mathias Buschbeck, s'était fait l'écho des parents pour demander une ouverture de la crèche des Ouches au mois d'août 2005 déjà. Cela a été fait. En ce qui concerne la crèche de Châteaubriand, mon collègue Ferrazino vient de me rappeler que, après les inondations de l'été dernier, nous avons dû faire des travaux non seulement au niveau du toit, mais également au niveau des planchers. Les fuites d'eau ont donc causé de nombreuses difficultés dans l'aménagement définitif de cette crèche. Or ces problèmes-là étaient encore imprévisibles lors de mon audition en commission!

**M. Olivier Coste (S).** Madame la présidente, en cette période de Noël, je vous prie de bien vouloir signaler à M. Rudaz qu'il y a 2000 ans Jésus non plus n'était pas dans sa commune d'origine, lorsqu'il a trouvé de la place dans une crèche!

**M. Lionel Ricou (DC).** Je reviens sur les propos tenus tout à l'heure par la préopinante des Verts, Anne Moratti Jung. Nous tenons à rappeler que le vote d'un budget correspond non pas à une obligation, mais juste à une autorisation de dépenser. Il n'est pas obligatoire que le Conseil administratif dépense l'argent voté, il en reçoit seulement l'autorisation! Pour nous, cet amendement est une manière d'affirmer que l'ouverture de toutes les places possibles dans les institutions de la petite enfance est une priorité politique.

M<sup>me</sup> Moratti Jung a avancé l'argument selon lequel il y aurait une pénurie de personnel dans ce secteur. Je m'en étonne, car le marché européen est ouvert en ce qui concerne ce type d'activités; nous ne sommes donc pas obligés de nommer systématiquement des personnes formées par l'Ecole genevoise d'éducateurs et éducatrices du jeune enfant. Je rappelle également qu'un apprentissage d'assistant socio-éducatif a récemment été mis en place, et qu'il y a donc là un possible gisement de collaborateurs pour la petite enfance.

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). J'ai bien écouté mes préopinants. En l'occurrence, la gauche n'est pas la seule à avoir des rêves! A droite, on fait aussi des rêves – et pas seulement des cauchemars! Notre rêve est simple, il est à la base de la réussite de la Confédération suisse au XIX<sup>e</sup> siècle. Il consiste à nous préoccuper d'abord de nos propres intérêts – ceux de notre Confédération, de notre canton et de notre commune – avant de nous charger des problèmes des autres! Si tous les pays, tous les Etats, toutes les communes du monde agissaient ainsi, nous ne nous retrouverions pas dans le bordel où nous sommes actuellement! Avant de nous occuper des problèmes des autres, réglons ceux de notre commune!

**La présidente.** Monsieur Rudaz, je vous prie de surveiller votre vocabulaire! Nous sommes au sein d'un Conseil municipal, faites attention aux mots que vous choisissez, surtout lorsqu'il s'agit des crèches!

**M. Didier Bonny** (DC). Je serai extrêmement bref. Je voudrais poser quelques jalons concernant l'avenir. Si M. Tornare a dû, au moment des arbitrages budgétaires au sein du Conseil administratif, renoncer à 1 million de francs pour que le budget global soit équilibré, je peux éventuellement le comprendre, même si j'estime que ce n'est pas dans le secteur de la petite enfance qu'il fallait retrancher cette somme.

Cela dit, Monsieur Tornare, vous m'expliquerez – mais sans doute pas ce soir – comment vous ferez pour doubler le budget de la petite enfance d'ici à 2010! En effet, si je me réfère à vos dernières indications, il y a actuellement une place de crèche pour deux enfants. Par conséquent, afin d'atteindre l'objectif d'une place pour chaque enfant, il faudra logiquement doubler le budget des crèches, c'est-à-dire le faire passer de 60 à 120 millions de francs. Monsieur le magistrat, vous m'expliquerez comment cela sera possible – à moins que vos collègues ne soient tout à coup d'accord de renoncer à financer certaines des tâches assumées par leurs départements respectifs.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Je voudrais juste donner une brève information concernant le certificat fédéral de capacité en santé-social. Il n'est pas équivalent au diplôme de la petite enfance, il ne faut pas s'y tromper!

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 55 non contre 6 oui (1 abstention).*

*Page 84, cellule 5007000, Direction du Service social, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Association de défense des chômeurs – ADC, page 23 des subventions).*

**La présidente.** Nous sommes saisis de deux amendements. L'un émane de l'Union démocratique du centre et vise une augmentation de 25 000 francs, en vue de rétablir la subvention à l'Association de défense des chômeurs. La justification est: «Nouveau comité, excellent travail de remise sur les rails.» Nous discutons d'abord cet amendement. L'autre émane du groupe démocrate-chrétien et propose une augmentation de 15 000 francs.

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). J'avais préparé un long discours, mais je vais l'abréger car je commence à être fatigué! C'est quand même un comble que ce soit l'Union démocratique du centre qui doive s'occuper des problèmes des chômeurs à Genève! Car le chômage, dans notre canton et notre ville, voilà le seul avenir de la population! M. Tornare a certainement eu raison de supprimer la subvention à l'Association de défense des chômeurs lorsqu'il a préparé le budget 2006, car l'ancien comité ne faisait pas son travail, je le reconnais. Cependant, aujourd'hui, des personnes ont repris cette association en main. Nous ne sommes pas là pour payer les gens à ne rien foutre pendant des années! Si des associations aident les chômeurs à trouver un emploi, à se remettre sur les rails, à redevenir des travailleurs fiers de l'être, l'Union démocratique du centre les soutiendra. Monsieur Tornare, je comprends que vous ayez refusé de subventionner l'Association de défense des chômeurs tant que siégeait l'ancien comité, mais il a changé!

Faites comme vous voulez, mais j'espère que vous défendez encore les idées de gauche et que vous reviendrez sur votre décision. Pour notre part, nous essayons de lutter en faveur de la population, et donc aussi des chômeurs, car je le répète: l'avenir des Genevois, dans dix ou quinze ans, c'est le chômage!

**M. Robert Pattaroni** (DC). Je remercie M. Rudaz d'avoir plaidé pour une aide à l'Association de défense des chômeurs plus généreuse que la nôtre dans l'amendement qui suivra. Le Parti démocrate-chrétien se ralliera à celui de l'Union démocratique du centre.

Je voudrais donner quelques informations supplémentaires sur cette association que je connais un peu, car j'ai fréquenté plusieurs personnes qui en sont à l'origine. Madame la présidente, vous devez le comprendre, vous qui appartenez à un parti très proche de cette population-là, dans une association de chômeurs dirigée par des chômeurs, la vie de tous les jours n'est pas évidente. En effet, les personnes qui y travaillent sont parfois, et même souvent, des écorchés vifs qui se sentent rejetés par la population en général, peut-être aussi par leurs proches;

ils n'ont pas forcément le caractère facile. C'est normal, car ces gens souffrent. Quand on est au chômage, on est plus sensible, plus irritable, prêt à se disputer.

Evidemment, cette situation cause des problèmes. Quand on est bien portant, qu'on a du travail et un revenu confortable – et cela quel que soit le parti auquel on appartient – ces disputes font désordre et laissent l'impression que l'activité de l'association ne correspond pas à ce qu'elle devrait être. Ces derniers temps, j'ai fréquenté l'Association de défense des chômeurs pour voir de près comment elle fonctionnait. J'y étais il y a quelques jours, lors d'une soirée à laquelle assistaient au moins cinquante personnes, y compris un représentant haut placé du Parti libéral, le préopinant et moi-même. Il y avait là des gens de tous âges, des étrangers et des Suisses.

Nous avons senti, en discutant avec ces personnes, dont certaines ont retrouvé du travail alors que d'autres en cherchent encore, que ce lieu leur offrait une certaine chaleur humaine, la possibilité de discuter entre victimes de la même réalité. Certains prétendent que l'aide aux chômeurs devrait venir de l'Etat. Je suis bien placé pour en parler, puisque j'ai travaillé pendant des années au sein du Département de l'économie et que je connais bien l'Office cantonal de l'emploi: l'Etat fait ce qu'il peut, mais il ne peut pas offrir le même service humain qu'une association dirigée par des bénévoles qui connaissent personnellement le problème du chômage et qui essaient de se prendre en charge.

Je comprends l'impression de désordre qu'ont pu provoquer les incidents qui ont finalement conduit la Direction du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, probablement à contrecœur, à diminuer la subvention destinée à l'Association de défense des chômeurs, puis à la supprimer complètement. Mais rendez-vous compte, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous avons accepté tout à l'heure de dépenser 250 000 francs pour illuminer la ville, alors que, dans le cas présent, nous refusons à quelques dizaines de personnes l'aide de 25 000 francs dont elles disposaient jusqu'à présent! Je pense que ce n'est pas sérieux!

J'ai demandé à des représentants de l'Association de défense des chômeurs ce qui avait été reproché à cette dernière. Il paraît que d'aucuns n'ont pas apprécié qu'elle fasse preuve d'ouverture en invitant à venir parler des personnes issues de différents partis, y compris de droite. Lors de la votation au sujet de l'ouverture des magasins le dimanche, cette association s'est montrée favorable à une telle mesure. Evidemment, dans l'idéal, si nous pouvions tous travailler quatre jours par semaine en gagnant de quoi prendre trois mois de vacances, je serais d'accord avec un tel système! L'ennui, c'est que vu la réalité économique – je peux en parler longtemps – ce n'est pas demain que cela se produira! Si des chômeurs pensent que l'ouverture des magasins le dimanche leur donnera peut-être une possibilité de travailler, nous ne pouvons pas le leur reprocher!

J'en appelle surtout à l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), qui a eu le courage de défendre la subvention à l'Association de défense des chômeurs lors de nos débats en commission. Je lui enjoins de faire de même ce soir, en rejoignant ceux qui proposent cet amendement et en acceptant cette augmentation de 25 000 francs.

**M. Sébastien Bertrand** (AdG/SI). Tout d'abord, je remercie le préopinant démocrate-chrétien pour ses aimables paroles à notre endroit. Néanmoins, je voudrais tout de même dire que cet amendement nous laisse un sentiment mitigé. En effet, à la veille de Noël, l'Union démocratique du centre, suivie par les partis de la droite traditionnelle, semble tout à coup s'intéresser au sort des chômeurs et à leur association de défense; pourtant, il y a quelques semaines, en commission, les propos étaient un peu différents...

Mesdames et Messieurs les représentants de la droite, vous stigmatisez toute l'année les chômeurs, contrairement aux objectifs de cette association. Je me suis intéressé au contenu du site internet de l'Union démocratique du centre, qui nous propose ce soir le rétablissement de la subvention à l'Association de défense des chômeurs. L'un des députés de ce parti soi-disant démocratique et du centre y déclare que le chômage est «un matelas social, un matelas qui coupe l'envie de se lever le matin, du moins chez certaines personnes». Un autre ajoute que l'on peut parler «d'un oreiller de paresse». Ce message est quand même dur à entendre pour les chômeurs et pour les gens qui défendent les droits de ces derniers tout au long de l'année!

En ce qui concerne les lois sur le chômage et les propositions émises au niveau cantonal pour essayer d'améliorer le sort des personnes se retrouvant au chômage sur une plus ou moins longue durée – je pense notamment aux chômeurs en fin de droit – nous avons bien vu quelle attitude adoptait la droite! Malgré les velléités d'un conseiller d'Etat démocrate-chrétien, elle a refusé d'octroyer quoi que ce soit aux chômeurs. C'est pourquoi, malgré ce revirement de dernière minute, l'Alternative est sereine: nous sommes à l'aise pour refuser cet amendement tardif.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur Pattaroni, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et les Verts ont été les seuls groupes, en commission, à refuser la suppression de ce qui restait de la subvention destinée à l'Association de défense des chômeurs. Etant donné l'heure à laquelle la droite revient sur cette subvention, nous proposons que l'ADC prenne contact au plus tôt avec les services du magistrat Tornare. Nous demandons formellement à ce dernier de recevoir les représentants de l'association, qui pourront éventuellement être auditionnés aussi par la commission sociale et de la jeunesse. Cela devrait permettre de rétablir une subvention pour cette association.

**M. Guy Dossan (R).** Le groupe radical est un peu perplexe, face à cet amendement. Nous savons qu'il y a eu des problèmes au sein de l'Association de défense des chômeurs, mais que celle-ci a maintenant été reprise en main par une nouvelle équipe. Certes, il faut soutenir cette dernière, mais nous sommes d'avis qu'il est prématuré de lui accorder une subvention immédiatement, pour 2006. Il est préférable qu'elle négocie cela avec le magistrat, qui dispose d'une cassette suffisamment importante – même si elle est réduite, comme le signale M. Tornare à l'instant – pour octroyer les 15 000 ou 25 000 francs nécessaires à redonner une impulsion à cette association et à lui permettre de prendre un nouveau départ.

Nous pourrions rediscuter d'une subvention au budget 2007 et il est évident qu'à ce moment-là nous ne nous y opposerons pas. Mais nous refuserons aujourd'hui l'amendement de l'Union démocratique du centre pour une subvention de 25 000 francs, tout comme celui du Parti démocrate-chrétien pour une subvention de 15 000 francs.

**M. Manuel Tornare, maire.** Monsieur Rudaz, personne ici n'a le monopole du soutien aux chômeurs, il ne faut pas tomber dans ce travers-là. La preuve: nous venons de réformer la permanence chômage, qui se trouve maintenant à la rue des Rois. Cette permanence, dirigée efficacement par M. Crettenand, dispose ainsi de plus d'espace et d'un personnel plus nombreux.

Il est vrai que j'ai supprimé la subvention destinée à l'Association de défense des chômeurs en raison des dysfonctionnements de l'ancien comité. Cela prouve que nous contrôlons l'utilisation des subventions octroyées par la Ville, reconnaissez-le, Mesdames et Messieurs! Cette association était devenue tellement fantasque qu'il ne valait plus la peine de la soutenir. Cela dit, j'abonde dans le sens de Guy Dossan. La composition du comité ayant changé il y a trois ou quatre mois, ce dernier doit faire ses preuves. Il est vrai aussi qu'il faut une certaine neutralité politique, Monsieur Pattaroni. Tout à l'heure, j'ai entendu l'Entente critiquer une subvention destinée à la CGAS. Là, elle demandait la neutralité politique et, maintenant, elle semble l'oublier! Il ne faut pas prendre des positions schizophrènes, ce n'est pas bon pour la santé!

Je suis donc prêt à étudier la question en profondeur et à recevoir les représentants de l'Association de défense des chômeurs. Je pourrai éventuellement, comme le suggérerait Guy Dossan, leur octroyer une somme provenant de ma cassette – contrairement à ce que certains croient, elle n'est pas très importante – afin de permettre à cette association de survivre cette année, en attendant une éventuelle réinscription de sa subvention au budget 2007.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 46 non contre 12 oui (8 abstentions).*

*Page 84, cellule 5007000, Direction du Service social, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Association de défense des chômeurs – ADC, page 23 des subventions).*

**La présidente.** Toujours à la même ligne, nous passons à l'amendement du groupe démocrate-chrétien demandant d'accorder une subvention de 15 000 francs à l'ADC. La justification est la suivante, je vous la lis: «L'Association de défense des chômeurs a connu des moments difficiles, en raison de certains membres du comité, d'où la décision du magistrat en charge du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de diminuer la subvention pour 2006 de 25 000 francs à 15 000 francs. Mais, depuis le printemps 2005, il y a une nouvelle équipe, un nouveau comité, un nouvel élan, divers projets déjà mis en route. Sans subvention, l'ADC ne pourra pas survivre. En cette période où, malheureusement, le chômage reste (trop) important à Genève, il importe que les autorités encouragent les associations dont les responsables sont des bénévoles: leurs activités, si elles devaient être assurées par les services publics, coûteraient plus cher!»

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 45 non contre 12 oui (10 abstentions).*

**Le budget de M. Tornare, pages 77 à 85, est adopté.**

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous annonce qu'après examen du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, l'excédent de revenus du budget s'élève toujours à 765 418 francs.

Nous sommes parvenus au terme du deuxième débat sur le projet de budget 2006. En attendant de recevoir les arrêtés et de pouvoir les voter, je suspends la séance durant quelques minutes.

*(La séance est suspendue de 23 h 30 à 23 h 37.)*

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, nous allons passer au vote des arrêtés...

**M. Patrice Reynaud (L).** Madame la présidente, je vous prie de m'excuser: je vous interromps car le groupe libéral – et je pense pouvoir parler au nom de

l'Entente – demande un troisième débat... (*Protestations.*) Ah, c'est vrai, dans le débat budgétaire le troisième débat est de toute façon obligatoire...

**La présidente.** Monsieur Reynaud, pour l'instant, nous terminons le deuxième débat et, comme vous venez de le dire vous-même, le troisième débat est de toute façon obligatoire.

Mesdames et Messieurs, les trois arrêtés ont été remis aux chefs de groupe. Je peux vous donner lecture des chiffres, si vous le souhaitez. Sinon, je m'en abstiendrai volontiers... Avez-vous besoin que je les lise? (*Dénégations.*) J'en conclus que tel n'est pas le cas...

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé est accepté par 36 oui contre 21 non.

**La présidente.** Monsieur Pattaroni, je vous vois vous agiter, mais j'ai formellement demandé s'il était possible que je m'abstienne de donner lecture des chiffres. Je rappelle en outre que tous les chefs de groupe ont reçu copie de ces arrêtés, qui ont été distribués!

**M. Robert Pattaroni (DC).** Madame la présidente, nous votons sur des montants un peu plus élevés que quelques dizaines de francs, et nous votons sans connaître les montants exacts. C'est absurde! Il faut se réveiller! C'est la première fois que, lors d'un débat budgétaire du Grand Conseil ou du Conseil municipal – la Ville est tout de même une commune qui compte! – on ne donne pas lecture des chiffres au moment du vote... Mais où sommes-nous? En plein surréalisme, en plein dadaïsme?

**La présidente.** Dans ce cas, nous recommençons la procédure. Ce premier vote est annulé. Je vais lire les chiffres et je remettrai l'arrêté I aux voix. Mais la prochaine fois, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, tâchez d'être attentifs lorsque le bureau vous fait une proposition! Je vous ai demandé avec insistance s'il était nécessaire de donner lecture des arrêtés, j'ai requis votre avis et personne n'a demandé la lecture des chiffres. Mais je me plie volontiers à votre demande, Monsieur Pattaroni, même si elle intervient un peu tard.

(*La présidente donne lecture des arrêtés.*)

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé est accepté par 42 oui contre 31 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté par 57 oui contre 2 non (14 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

### ARRÊTÉS

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), article 74, alinéa 5, et article 77 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

#### **Arrêté I – Budget administratif et mode de financement**

##### *Article premier. – Budget de fonctionnement*

Fr.

|                                                                               |               |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à | 1 028 810 371 |
| sous déduction des imputations internes de                                    | 73 406 216    |
| soit un total des charges nettes de                                           | 955 404 155   |
| et les revenus à                                                              | 1 029 575 789 |
| sous déduction des imputations internes de                                    | 73 406 216    |
| soit un total des revenus nets de                                             | 956 169 573   |

L'excédent de revenus présumé s'élève à 765 418 francs.

##### *Art. 2. – Budget des investissements*

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

|                             |            |
|-----------------------------|------------|
| a) patrimoine administratif | Fr.        |
| dépenses                    | 85 000 000 |
| recettes                    | 0          |
| investissements nets        | 85 000 000 |

|                         |             |
|-------------------------|-------------|
| b) patrimoine financier |             |
| dépenses                | 25 000 000  |
| recettes                | <u>0</u>    |
| investissements nets    | 25 000 000  |
| c) total                |             |
| dépenses                | 110 000 000 |
| recettes                | <u>0</u>    |
| investissements nets    | 110 000 000 |

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

*Art. 3. – Mode de financement*

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

|                                       |            |                   |
|---------------------------------------|------------|-------------------|
| a) patrimoine administratif           | Fr.        | Fr.               |
| investissements nets                  |            | 85 000 000        |
| amortissements ordinaires             | 62 644 564 |                   |
| amortissements complémentaires        | <u>0</u>   |                   |
| excédent de revenus de fonctionnement | + 765 418  |                   |
| autofinancement                       |            | <u>63 409 982</u> |
| insuffisance de financement           |            | 21 590 018        |
| b) patrimoine financier               |            |                   |
| investissements nets                  |            | 25 000 000        |
| amortissements (autofinancement)      |            | <u>1 126 633</u>  |
| insuffisance de financement           |            | 23 873 367        |
| c) total                              |            |                   |
| investissements nets                  |            | 110 000 000       |
| amortissements ordinaires             | 63 771 197 |                   |
| amortissements complémentaires        | <u>0</u>   |                   |
| excédent de revenus de fonctionnement | + 765 418  |                   |
| autofinancement                       |            | <u>64 536 615</u> |
| insuffisance de financement           |            | 45 463 385        |

*Art. 4. – Compte de variation de la fortune*

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 765 418 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

*Art. 5. – Dérogation*

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

**Arrêté II – Centimes additionnels***Article premier.*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2006, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

*Art. 2.*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2006 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

*Art. 3.*

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2006.

**Arrêté III – Emprunts***Article premier.*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2006 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté I, article 3, arrondi à 45 000 000 francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par des excédents de trésorerie.

*Art. 2*

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

*Art. 3.*

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2006, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

**La présidente.** Le troisième débat étant obligatoire, il aura lieu après une courte interruption de séance.

*(La séance est suspendue de 23 h 45 à 0 h.)*

*Troisième débat*

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, nous avons reçu six amendements à traiter en troisième débat.

*Page 25, cellule 2101000, Direction organisation urbaine et constructions, groupe de comptes 301, Traitements du personnel.*

**La présidente.** Un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien propose une diminution de 100 000 francs, visant la suppression d'un poste à 100% de directeur adjoint à la Direction de l'organisation urbaine et des constructions.

**M. Lionel Ricou (DC).** Nous tenons à préciser qu'il s'agit d'un des amendements concernant les postes vacants que nous avons déposés en deuxième débat.

**M. Patrice Reynaud (L).** La justification de cet amendement que nous avons à nouveau déposé en troisième débat – je n'ai pas eu le temps de l'écrire en entier sur la feuille prévue à cet effet – est la suivante: «Suppression d'un poste à 100% de directeur adjoint à la Direction de l'organisation urbaine et des constructions (anciennement Direction de la Division de l'aménagement et des constructions) qui est vacant et ne fait l'objet ni d'une procédure de mise au concours, ni de nomination.»

Le débat que nous devons mener sur cet amendement consiste à nous interroger sur les modifications intervenues tout récemment au sein du département de

l'aménagement, des constructions et de la voirie. Plus précisément, il s'agit de nous interroger quant à d'éventuelles vacances de postes dans ledit département, notamment à la Direction de l'organisation urbaine et des constructions. En effet, il semblerait que des modifications drastiques y aient eu lieu. Avant de procéder au vote formel de notre amendement, nous aimerions que le magistrat – s'il le souhaite, bien sûr – nous donne quelques éclaircissements sur les postes vacants au sein de son département, ses collègues s'étant très aimablement livrés au même exercice tout à l'heure.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je répondrai très rapidement, en espérant que cela permettra aux libéraux de retirer cet amendement. En effet, le poste vacant visé sera utilisé dès le début du mois de janvier 2006 pour créer le poste d'administrateur que nous avons souhaité associer au collège de direction, dans le cadre de la réorganisation du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. C'est donc précisément ce poste vacant qui permettra la nomination de l'administrateur.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Entente, soit vous faites preuve d'une certaine cohérence et vous approuvez les mesures prises dans le cadre de cette réorganisation – c'est ce que nous avons cru comprendre – en retirant cet amendement; soit vous persistez dans l'incohérence que certains semblent vouloir adopter en le maintenant. Mais, en tout cas, vous avez maintenant la réponse que vous demandiez.

**M. Didier Bonny (DC).** Je confirme immédiatement à M. Christian Ferrazino que nous n'avons jamais dit – en tout cas nous, au Parti démocrate-chrétien – lors de la séance extraordinaire de mardi dernier, que nous approuvions la manière dont était prévue la réorganisation du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie! Je ne vois donc pas où est l'incohérence de notre position, Monsieur le magistrat! Je vous rappelle même que nous nous sommes demandé, au sein du Parti démocrate-chrétien, si, dans la réorganisation du département, le poste de l'actuel directeur n'était pas en fait un placard doré. Il est donc évident que nous sommes absolument cohérents en souhaitant supprimer ce poste d'adjoint.

Souvenez-vous également que nous attendons pour le 15 mars 2006 un rapport du Conseil administratif, dans lequel nous espérons qu'une autre réorganisation nous sera proposée au niveau de la direction du département. Au Parti démocrate-chrétien, en tout cas, la proposition actuelle ne nous convient pas.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 31 oui.*

*Page 27, cellule 2202000, Urbanisme,  
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

**La présidente.** Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, qui vise une diminution de 300 000 francs en vue de supprimer les aménagements éphémères.

**M. Patrice Reynaud (L).** Traditionnellement, le troisième débat est utile pour présenter des éléments et des arguments nouveaux, mais vous conviendrez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'à peu près tout a déjà été dit concernant les aménagements éphémères. Pourtant, il me semble que l'argument que j'ai développé tout à l'heure n'a pas été suffisamment entendu. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons souhaité représenter, en troisième débat, notre proposition de supprimer les aménagements éphémères.

Comme je le disais tout à l'heure – et j'insiste sur ce point – les aménagements éphémères ne sont en rien le fruit d'un hasard quelconque. S'ils se reproduisent et se pérennisent d'année en année à certains endroits de la ville, ce n'est pas parce que quelque magistrat ou fonctionnaire laisse tomber son stylo au hasard sur un point de la carte de la ville pour choisir où on les mettra – ce serait trop beau, mais vous savez aussi bien que moi que, même en politique, la coïncidence n'existe pas. Ce qui se passe, c'est un véritable découpage, une sectorisation – j'ai volontairement employé tout à l'heure le néologisme «décircularisation» – de la ville de Genève.

Qu'est-ce que cela signifie, en d'autres termes? Tout simplement que, derrière cette expérience – ce laboratoire, comme certains l'ont qualifié à plusieurs reprises – il y a une volonté très claire qui n'est autre qu'une tentative de mise en ghetto – je suis navré d'employer ce mot très fort, mais c'est celui qui me semble le plus adéquat – de la ville de Genève. J'ai évoqué tout à l'heure le cas de la rue des Savoises, et on m'a répondu que l'aménagement prévu à cet endroit permettait aux voitures de circuler. En effet, mais ce n'est pas grâce à vous, Monsieur Ferrazino! C'est grâce à M. Cramer qui, lui, avait insisté, à l'époque, pour qu'il en soit ainsi. Il en va de même pour bien d'autres rues comme celle des Gares, bientôt. Là encore, l'installation d'aménagements éphémères n'est pas anodine. Ces derniers sont là pour entraver la circulation automobile, si ce n'est pour fermer complètement certaines voies aux voitures. Or il s'agit d'endroits clés de la ville choisis selon une stratégie prévue en détail et appliquée par ce biais.

Le but est de bloquer totalement et volontairement la vie des entreprises. Comme je l'ai dit tout à l'heure – mais j'en profite pour le répéter – il faut

s'intéresser non seulement aux citoyens et aux citoyennes, mais également aux entreprises qui permettent aux gens de travailler et de vivre. Or la multiplication par trois, quatre, cinq ou dix des aménagements éphémères rend impossible la circulation des camionnettes de livraison ou d'autres véhicules qui doivent pouvoir se déplacer en ville. Voilà quel est, aussi, le résultat de cette non-mobilité que prône la municipalité. (*Remarque.*) Laissez-moi terminer, vous qui venez de parler de pollution, s'il vous plaît! Je disais donc qu'il est clair que, pour la vie des entreprises et donc de celles et ceux qui y travaillent, le résultat des aménagements éphémères est une entrave évidente non seulement à la circulation, mais également à la possibilité de continuer à travailler dans cette ville. En effet, nombre d'entreprises quittent aujourd'hui le territoire municipal. Nous évoquions tout à l'heure le cas des banques, mais il y en a bien d'autres. Je ne violerai pas le secret professionnel en les citant, mais elles sont nombreuses.

Tel est donc le résultat actuel de ces aménagements éphémères, qui relèvent d'une volonté de «décircularisation» de la ville pour en faire un véritable ghetto. Nous condamnons cela, nous le stigmatisons, et c'est la raison pour laquelle nous avons à nouveau déposé cet amendement en troisième débat.

**M. René Winet (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les six amendements sur lesquels nous sommes en train de nous pencher, au cours de ce troisième débat, proposent six réductions du budget 2006 équivalant à 1,4 million de francs. Vous me direz que ce montant représente bien peu, à côté du milliard de francs que nous allons voter ce soir, mais tout de même! L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et les politiciens de gauche en général reprochent souvent à la droite de dépenser de l'argent pour rien, alors qu'il y a des gens qui ont des problèmes financiers, qui peinent à finir le mois ou qui sont au chômage... Et voilà que la gauche veut voter 300 000 francs pour installer des aménagements éphémères sur des rues et des places, veut dépenser cet argent pour rien du tout! Je rappelle le mauvais souvenir de la rue de Montchoisy, où le tas de sable ne servait à rien mais coûtait cher. D'ailleurs, aujourd'hui encore, nous ne savons pas combien cet aménagement a coûté. Monsieur Ferrazino, vous ne nous avez jamais communiqué un chiffre exact. Peut-être avez-vous honte de dire à la population combien d'argent vous dépensez pour des choses inutiles...

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti radical vous propose fermement d'accepter la suppression de ces 300 000 francs destinés aux aménagements éphémères.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 31 oui.*

*Page 28, cellule 2203000, Mobilité,  
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

**La présidente.** L'amendement suivant émane des groupes libéral et radical. Il propose une diminution de 402 000 francs en vue de la suppression de la Semaine de la mobilité.

**M. Guy Dossan (R).** Je serai assez bref, car nous avons à peu près tout dit à ce sujet tout à l'heure. Les années d'expérience passant, la Semaine de la mobilité devrait plutôt s'appeler «Semaine de l'immobilité», puisque le Conseil administratif veut s'en servir pour entraver la circulation. Il a beau nous dire que c'est un événement didactique et pédagogique, son but principal – comme pour les aménagements éphémères mais à plus grande échelle, selon moi – consiste, à terme, à bloquer complètement notre ville.

Il est évident que nous ne pouvons pas accepter ce genre de manifestation. Par conséquent, nous voterons bien évidemment cet amendement.

**M. Patrice Reynaud (L).** Je serai moi aussi relativement bref. La réflexion qui suit est inspirée par le mot «pollution», que quelqu'un a prononcé pendant mon intervention de tout à l'heure. L'un des effets majeurs de la Semaine de la mobilité – et notamment de la journée sans voitures – est de créer des encombrements dans les rues. En effet, tout le monde ne suit pas forcément le mouvement que souhaite impulser le Conseil administratif – certains ne sont d'ailleurs tout simplement pas au courant de ce genre d'initiative.

Voilà pourquoi, ces jours-là, les gens prennent leur véhicule et se retrouvent bloqués par les autorités. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, reconnaissez avec moi que des véhicules à l'arrêt, attendant que les autorités veuillent bien les laisser passer – cela dans le strict respect de cette «Semaine de l'immobilité», comme l'a très justement qualifiée M. Dossan – ont un effet néfaste, voire dévastateur au niveau de la pollution. Vous sachant toutes et tous excessivement sensibles à cet argument, je suis persuadé que vous n'hésitez pas une minute à nous suivre et à voter cet amendement, ce dont je vous remercie d'avance.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 47 non contre 26 oui.*

*Page 35, cellule 2601010, Eclairage public et illuminations, groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

**La présidente.** Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, demandant une diminution de 250 000 francs en vue de supprimer les «Yeux de la nuit».

**M. Patrice Reynaud (L).** Voilà que j'interviens encore une fois... J'en suis navré, mais c'est ainsi! Je vais être bref. En raison de je ne sais quelle gloriole que les magistrats espèrent tirer des «Yeux de la nuit», ils veulent illuminer la ville de façon particulière pour un montant non négligeable de 250 000 francs. Or on prive chaque année certaines zones et certains quartiers de Genève de l'éclairage que l'on pourrait déceimment y souhaiter. C'est le cas de plusieurs endroits aux Eaux-Vives – je suis bien placé pour le savoir, puisque j'y vis – mais il y en a d'autres encore, notamment aux abords de certaines écoles où, à partir de 18 h et surtout en cette saison, il ne fait pas bon se promener.

Bien que cela n'ait pas de rapport immédiat avec cet amendement, je rappelle que, lorsque j'ai eu l'outrecuidance de demander la mise en place d'un système d'éclairage dans un préau d'école – je sais que cela ne dépend pas forcément du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, mais du vôtre, Monsieur le maire – il m'a été répondu qu'il s'agissait d'une procédure absolument impossible. Tout cela pour une lampe de 60 ou 80 watts, c'est-à-dire des «peanuts», passez-moi cette expression!

Or dans le cas des «Yeux de la nuit», il ne s'agit pas de «peanuts», mais de milliers – voire de millions – de kilowatts dépensés dans un but dont, contrairement à certains, je pense qu'il n'est en tout cas pas au bénéfice des habitants. Ceux-ci préféreraient certainement pouvoir circuler, à pied ou à vélo, en bénéficiant d'un meilleur éclairage, qui éliminerait les risques de se casser la figure! En effet, à certains endroits, on n'y voit strictement rien! Mais cela a au moins un avantage: dans les lieux en question, cela permet de cacher la saleté...

**M. Didier Bonny (DC).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, comme nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises lors du deuxième débat, selon nous, les «Yeux de la nuit» ne constituent absolument pas une priorité. Nous continuons de penser que ces 250 000 francs seraient mieux utilisés pour atteindre un autre objectif. On nous dit toujours que, lorsqu'on dépose des amendements budgétaires, il faut trouver une compensation quelque part; eh bien, pour notre part, nous la trouvons dans l'économie de la somme destinée aux «Yeux de la nuit». Cela nous permettrait de rétablir le montant prévu initialement pour l'entretien des préaux et des places de jeux, qui a

été diminué de 300 000 francs – il s'agit d'un amendement que nous proposerons à nouveau dans un instant.

Nous voulons simplement montrer que la majorité qui gouverne la Ville de Genève préfère jeter de la poudre aux yeux – c'est le cas de le dire! – en proposant une illumination sur six jours. Cette dernière ne nous a nullement convaincus, et nous pensons que cet argent serait mieux utilisé s'il était dévolu à une cause quotidienne, celle du nettoyage des préaux et des places de jeux. Comme j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, des dizaines de milliers de Genevois fréquentent ces lieux en permanence tout au long de l'année. Il semble donc que le choix des priorités est vite fait.

Nous ne désespérons pas que notre amendement soit accepté. En tout cas, puisse la majorité se rendre compte qu'il faut dire «bonne nuit» – cela tombe bien, à ces heures! – aux «Yeux de la nuit»!

**M. Guy Dossan (R).** «Les yeux de la nuit»: encore une de ces manifestations superflues que l'on veut absolument organiser à nouveau chaque année. Au lieu de le faire une fois et d'en considérer le bilan pour voir s'il vaut la peine de renouveler l'expérience l'année suivante, on décide de lui donner de toute façon un rythme annuel. Plusieurs manifestations réparties entre tous les départements municipaux sont dans le même cas, et c'est dommage. Quant à moi, je propose un nouveau festival – je pense qu'il sera accepté, vu ce que nous coûtent ces manifestations – qui s'appellera «Les yeux de la tête»! Je vous assure, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que ce sera le succès garanti chaque année!

**M. Robert Pattaroni (DC).** Sauf erreur, 250 000 francs correspondent à dix fois la somme refusée tout à l'heure pour l'Association de défense des chômeurs, est-ce bien exact?

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 32 oui.*

*Page 41, cellule 3001000, Direction des affaires culturelles, groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques (Chéquier culture, page 10 des subventions).*

**La présidente.** L'amendement suivant émane des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il vise une diminution de 49 000 francs, soit la suppression du chéquier culture.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Cet amendement se fonde sur une autre motivation que ceux que nous venons de discuter, dont les objectifs étaient différents. Voyons de quoi il est question. Le magistrat a abondamment parlé de ce projet de chéquier culture à la commission des arts et de la culture. La première fois, c'était au mois de juin 2005, sauf erreur, puis à l'occasion de presque chacune de ses auditions il est intervenu à ce sujet. Il nous est ainsi apparu que, si le magistrat entendait tenir au courant la commission des arts et de la culture de manière aussi régulière, c'est parce que ce dossier comporte un certain nombre de données politiques.

On en dénombre en tout cas deux, à la base, qui n'ont pas été faciles à mettre en place et qui, à la connaissance de la commission, ne sont pas encore définitivement arrêtées. En premier lieu, il s'agit bien évidemment du cercle des bénéficiaires. Comment les identifier et les définir, de manière que le chéquier culture s'insère dans une enveloppe budgétaire raisonnable? La seconde donnée politique est liée à la première: nous venons de nous demander à qui profite ce projet, mais nous pouvons aussi débattre pour savoir au détriment de qui il sera réalisé.

L'Entente estime qu'éviter le débat politique et glisser le chéquier culture dans le budget sous la forme d'une subvention n'est pas une très bonne solution. De la sorte, il entrera en vigueur sans que nous nous préoccupions de savoir quelles en seront les conséquences. Il faut savoir en tout cas que, comme l'a dit le magistrat, 49 000 francs ne représentent qu'une partie du coût réel total du chéquier culture. Notre assemblée, animée d'un certain enthousiasme et de certaines ambitions, pourrait s'imaginer que 49 000 francs correspondent à 490 chèquiers; or on entend plutôt parler de 5000 ou même de 15 000 chèquiers que de 490. Par conséquent, il faut multiplier ce montant par dix – peut-être même par trente – pour avoir une idée à peu près juste de ce qu'il implique.

Nous ne nous opposons pas au principe du chéquier culture, mais nous suggérons, par le biais de notre amendement, de ne pas faire l'économie du débat politique à ce sujet. Voilà pourquoi l'Entente vous suggère, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de ramener provisoirement cette ligne budgétaire à zéro et d'inviter le magistrat à nous soumettre une proposition, dont la commission des arts et de la culture est prête à débattre, puisque M. Mugny et ses services l'ont très régulièrement tenue au courant du développement de ce concept. Je précise qu'ils l'ont fait chaque fois de manière très nuancée et que, lors de la dernière séance de commission – ce devait être au mois de novembre – ils nous ont dit qu'il n'y aurait que cinq chèques, et non pas dix. C'est dire à quel point ce projet est encore capable de souplesse. A mon sens, il n'y a donc pas lieu de le considérer comme acquis en le votant ce soir. Au contraire, il convient d'inviter le magistrat à en définir les contours, afin que son

contenu politique et ses conséquences, à court et à moyen terme, soient connus de tous. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'accepter cet amendement.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 28 oui (2 abstentions).*

*Page 80, cellule 5003010, Logistique et conciergerie – Ecoles, groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

**La présidente.** Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien proposant une augmentation de 300 000 francs, en vue de rétablir la ligne «Prestations de nettoyage des places de jeux et préaux d'école» au montant du projet de budget 2006 déposé en septembre.

**M. Didier Bonny (DC).** Cet amendement devait être compensé par le précédent, qui a été refusé. Néanmoins, il reste encore un boni... (*Exclamations et rires.*) On voit bien que ce troisième débat est toujours utile: il permet à tout un chacun de s'amuser un peu, cela fait du bien...

Nous voulions supprimer la somme prévue pour les «Yeux de la nuit» afin de la consacrer à l'entretien des préaux et des places de jeux. Je ne sais pas pourquoi, mais j'ai l'impression de me répéter... La majorité du Conseil municipal a refusé cet amendement, mais nous avons encore un excédent de plus de 700 000 francs. Par rapport au projet de budget déposé, qui prévoyait 400 000 francs d'excédent, il reste exactement 300 000 francs de disponibles. Mesdames et Messieurs, il serait agréable de finir cette longue journée de débat budgétaire en votant cette augmentation pour le nettoyage des préaux. Comme je l'ai dit tout à l'heure, cela profiterait à toutes nos concitoyennes et à tous nos concitoyens, ainsi qu'aux entreprises de réinsertion – n'est-ce pas, Monsieur Tornare? – chargées dudit nettoyage. Il est très important de rétablir ce montant au budget 2006. Une dernière fois, j'espère que cet amendement sera le premier à être accepté aujourd'hui – même si nous sommes déjà dimanche, en fait...

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 50 non contre 19 oui.*

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, nous avons ainsi traité tous les amendements déposés en troisième débat. La parole est à M. Muller.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Madame la présidente, j'ai demandé la parole avant que vous lisiez les projets d'arrêtés et que vous les mettiez aux voix, car je souhaite vous remercier, vous et les membres du bureau du Conseil municipal. (*Applaudissements.*) Je vous remercie vous aussi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour ce débat qui, globalement, a été serein. Dans quelques instants, vous voterez le budget 2006 en acceptant les projets d'arrêtés du Conseil administratif.

Je voulais également remercier quelques personnes qui nous ont aidés pendant toute la durée de ce débat budgétaire: M. Lassaue et M. Krebs, de la Direction du département des finances, M. Mariaux, M. Zagato, M<sup>me</sup> Fontaine, M. Pasteur et M<sup>me</sup> Moor, du Service comptabilité et budget. Je pense aussi à M. Lévrier, directeur du Contrôle financier, à M. Erhardt, directeur de cabinet du maire, à M. Veyrat, chef du Service des ressources humaines, et bien sûr au Secrétariat du Conseil municipal: M<sup>me</sup> Cabussat, M<sup>me</sup> Conus, M. Perrin, M. Murzynowski, M. Hercod et M<sup>me</sup> Follet, qui se trouve là-haut à la tribune. (*Applaudissements.*)

Je ne voudrais pas oublier la presse qui, depuis 8 h ce matin, a suivi nos débats. Merci d'avoir été présents, Messieurs les journalistes! Pour terminer, je remercie mes collègues du Conseil administratif, eux aussi présents toute la journée, qui ont fait leur travail avec application. Bonnes fêtes de fin d'année et à l'année prochaine! Et maintenant, votons gaiement ce projet de budget 2006!

**M. Patrice Reynaud (L).** Nous ne saurions clore cette journée sans prononcer quelques mots pour justifier notre position. Tel est le cas du groupe libéral, mais je constate qu'il n'est pas le seul à avoir demandé la parole...

Depuis 8 h ce matin – et même depuis 7 h, pour certains – bien des choses ont été dites au cours de cette journée d'examen budgétaire, surtout par les partis de l'Entente, d'ailleurs, au nombre desquels le Parti libéral. Nous avons déposé des amendements qui n'avaient d'autre but que de fustiger la politique de la majorité municipale de gauche, c'est-à-dire cette politique dont le budget 2006 est le reflet. Certains d'entre vous, Mesdames et Messieurs, ont tenté de lui attribuer des caractères et des qualités, dont il n'est certes pas entièrement dénué. La première de ces qualités est la rigueur. En effet, c'est un budget de rigueur, mais pas suffisamment à nos yeux, puisque les aménagements éphémères comme «Les yeux de la nuit», «La rue est à vous», «La ville est à vous», et d'autres manifestations particulièrement onéreuses y perdurent, à notre sens inutilement.

En ce qui concerne la mobilité également, certains estiment que des efforts ont été consentis, mais vous comprendrez aisément, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que telle n'est pas notre opinion. On ne tient pas assez

compte des nécessités économiques que je rappelais tout à l'heure. Dans une ville comme Genève, les entreprises ont besoin d'utiliser d'autres moyens de locomotion que la marche à pied ou le vélo! Je passe au domaine de la sécurité. Cette dernière est assurée par des fonctionnaires qui, cachés derrière les arbres – j'exagère à peine, Monsieur Hediger – traquent plutôt l'automobile que l'insalubrité! Enfin, je ne reviendrai pas sur un certain bâtiment situé au 25, rue du Stand, mais je pense à la population, à laquelle, depuis plus de dix ans, on ne propose rien, ou si peu, en matière de logement.

Voilà en quoi consiste ce budget 2006. Bien sûr, il correspond à votre politique, Mesdames et Messieurs de la gauche, mais vous m'autoriserez à vous dire qu'il ne correspond nullement à la nôtre. C'est la raison pour laquelle, nonobstant les efforts que nous reconnaissons et dont nous savons gré au Conseil administratif, nous ne pourrions entrer en matière sur ce budget

**M. Guy Dossan (R).** Je le disais ce matin en préambule: le groupe radical attendait de voir comment se déroulerait cette journée d'examen budgétaire pour se déterminer. Nous ne sommes évidemment pas surpris de la tournure qu'ont prise les événements, mais nous sommes par contre un peu déçus.

Nous avons déposé de nombreux amendements. Si certains pouvaient évidemment paraître provocateurs à la majorité du Conseil municipal, d'autres, en revanche, étaient plus consensuels et surtout plus logiques, puisqu'ils ne consistaient qu'à faire coïncider le budget 2006 avec les comptes précédents. Pourtant, la gauche a refusé tous nos amendements. Nous verrons l'année prochaine, lors de l'examen du budget 2007, si certains d'entre eux – comme ce fut le cas pour le budget 2006 – réapparaîtront miraculeusement, repris par les magistrats et leurs services. En outre, nous devons constater que de nouvelles subventions – certes pas énormes, mais néanmoins supplémentaires – ont été ajoutées au budget. Nous ne pouvons évidemment pas les cautionner.

Par ailleurs, nous avons entendu ce matin un conseiller municipal Vert répondre à l'une de mes interventions en expliquant que les prévisions fiscales étaient peu fiables ou, en tous les cas, difficiles à appréhender. Et pourtant, le Conseil administratif persiste à n'en tenir compte que partiellement dans l'établissement de ce budget 2006. Cette manière de procéder, dénuée de toute prudence et irresponsable, ne peut pas non plus recueillir notre agrément. Elle n'est pas digne d'une gestion saine et responsable des deniers publics.

Enfin, tous les amendements visant à supprimer, ou à surseoir au coût exorbitant de diverses manifestations sans aucune plus-value pour le renom de Genève, comme «La rue est à vous», «Les yeux de la nuit», etc., ont également été balayés. La gauche estime donc que ces animations, actuellement superflues

au vu de la situation financière de la Ville, doivent être érigées en priorités de la politique municipale par rapport à d'autres prestations. Elles passent même avant les revendications de la fonction publique, dont nous finissons par comprendre l'attitude assez agressive!

Et ne parlons pas de la passivité – ou plutôt de l'arrogance – de l'Alternative, qui n'a même pas daigné répondre aux amendements de l'Entente lors du troisième débat. Bel exemple de débat démocratique! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Alternative, nous en prenons acte! Comme les années précédentes, nous sommes devant un budget 100% Alternatif, auquel nous ne pouvons souscrire. Par conséquent, nous vous en laissons la pleine et entière responsabilité, puisque c'est ce que vous souhaitez, et nous refuserons évidemment ce budget.

L'habitude a été prise, au sein du Conseil municipal, d'employer des métaphores animales. L'année dernière, c'était le coassement des grenouilles, cette année, nous avons vu passer des éléphants, des crocodiles et des serpents... Toute cette ménagerie s'est bien ébattue dans la mare municipale et nous remarquons que toutes ces bêtes commencent à l'assécher. Or, avec l'assèchement de la mare, nous voyons apparaître du sable et un autre animal qui aime beaucoup se mettre la tête dans le sable: c'est l'autruche! Mesdames et Messieurs de la gauche, je pense que beaucoup d'entre vous pourraient s'identifier à cet animal. En tout cas, je suis certain que l'autruche a de belles années devant elle! (*Applaudissements.*)

**M. Lionel Ricou (DC).** Ce matin, lors de notre déclaration initiale, nous affirmions que nous souhaitions améliorer le budget 2006. Pour ce faire, nous avions fixé trois priorités nécessaires à son approbation par le groupe démocrate-chrétien.

La première consistait à clarifier la problématique des postes vacants; nous avons été partiellement satisfaits des réponses qui nous ont été apportées à ce sujet. La deuxième consistait à clairement faire du secteur de la petite enfance la priorité municipale absolue. Nous avons proposé, tout au long de la journée, des amendements visant à compenser une éventuelle augmentation permettant l'ouverture des crèches des Ouches et de Châteaubriand. Enfin, nous nous sommes également battus pour remettre à niveau la ligne budgétaire destinée au nettoyage des parcs et des préaux.

Nous n'avons pas été suivis sur ces différents amendements et, par conséquent, nous ne voterons pas ce budget 2006. Mais un autre de ses aspects nous navre. Ce matin aussi, nous appelions de nos vœux une démarche du type GE-Pilote, afin d'évaluer quelles sont les prestations nécessaires et les prestations de confort.

Nous avons tenté à deux reprises de nous livrer à cet exercice aujourd'hui, en remettant en question notamment les aménagements éphémères et les «Yeux de la nuit» – une manifestation qui ne correspond même pas à une prestation de confort mais qui est complètement superflue. Ce travail de distinction entre les différents types de prestations s'impose, mais la gauche refuse de le faire. Par conséquent, le groupe démocrate-chrétien refusera le budget 2006.

**M. Gérard Deshusses** (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au terme de ce long débat qui ne fut pas arrogant et où nous avons pu nous écouter mutuellement, le groupe socialiste estime – cela va de soi – que le budget 2006 marque une transition en cette période d'austérité. Il comporte des mesures importantes pour réaliser des économies: je pense au *personal stop*, aux nombreuses restrictions intervenues notamment au niveau des postes 310 et à l'effort important qui a été demandé à la fonction publique municipale. Evidemment, les socialistes trouvent ce budget sans grand panache et pas très excitant, mais il permet tout de même à l'Alternative de poursuivre ses objectifs politiques et de défendre les prestations qu'elle a toujours offertes à la population. Ce budget démontre la responsabilité de la majorité actuelle et la rigueur qu'elle entend garder dans la conduite des affaires publiques.

Néanmoins, il est vrai qu'il y a des ombres à ce tableau. La dette municipale croît, et le groupe socialiste se fait du souci à l'idée que le Conseil administratif fait le pari que les recettes fiscales seront meilleures que prévu. Ainsi, on risque de ne pas pouvoir compenser les pertes prévues de plus de 3 millions de francs sur les personnes morales et de 2,3 millions de francs sur la taxe professionnelle. En 2006, nous essaierons de miser sur les économies dans les choix politiques que nous ferons parmi les propositions que nous soumettra le Conseil administratif.

L'effort important demandé à la fonction publique ne pourra pas se renouveler toujours. Nous remercions les fonctionnaires, qui travaillent jour après jour de manière remarquable pour la municipalité, d'avoir accepté ce sacrifice. Nous veillerons à ce que le dialogue reprenne entre le Conseil administratif, la commission du personnel et les syndicats, afin que les négociations qui doivent se poursuivre en 2006 se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Ce qui s'est passé cette année n'est absolument pas acceptable, nous l'avons fermement souligné.

Mais regardons vers l'avenir. Les conditions dans lesquelles nous avons travaillé cette année, lors de l'étude du projet de budget 2006, n'étaient pas, elles non plus, acceptables. Nous veillerons à ce que les axes prioritaires du projet de budget 2007 nous soient fournis dans des délais suffisants. En tant que miliciens

siégeant dans une assemblée délibérative, nous ne pouvons plus recevoir un tel document au mois de juin, comme cela a été le cas en 2005. De même, nous voulons recevoir le projet de budget dès la fin du mois d'août, et non pas dans le courant, voire à la fin du mois de septembre. Nous ne voulons plus devoir travailler de la même manière que cette année. Cela dit, nous voterons le budget 2006.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne ferai ni métaphore animalière, ni inventaire à la Prévert. Notre groupe vivait cette année sa troisième étude du budget – puisqu'il n'y a que trois ans que nous siégeons au Conseil municipal – et nous avons beaucoup réfléchi à toute cette analyse.

Nous nous sommes demandé comment procéder. Nous baser sur une vision purement politique nous mettait en désaccord avec les bancs d'en face et nous conduisait d'emblée à refuser le budget. Choissant une deuxième approche, nous avons décidé d'aborder le budget 2006 de manière constructive et entreprenante, avec l'idée d'améliorer et de faire progresser le projet proposé. Même si nous reconnaissons que d'importants efforts ont été consentis par le Conseil administratif dans ses choix d'économies et de suppression de certaines lignes budgétaires, nous restons sur notre faim. Avec l'Entente, nous avons tenté de convaincre l'Alternative de faire un effort. Nous lui demandions de comprendre que nous n'étions pas, a priori, absolument opposés à ce budget, mais que nous pouvions l'améliorer ensemble, si elle allait un peu dans notre sens. Or tel n'a pas été le cas. Tous les amendements proposés ont été refusés sans discussion, qu'ils aient visé une augmentation ou une diminution. L'Alternative a très peu pris la parole à leur sujet, ce que je peux d'ailleurs comprendre.

En l'occurrence, si nous pouvions imaginer voter ce budget sous certaines conditions – je sais que mes propos peuvent surprendre les représentants de l'Entente – nous ne le ferons pas, et cela pour des raisons maintenant évidentes. Nous espérons qu'à l'avenir nous pourrions aborder le débat budgétaire de manière un peu différente.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (T). Le Parti du travail votera ce budget, qui est rigoureux, mais qui porte quand même la marque de l'Alternative. Les principales prestations sociales et le développement du secteur de la petite enfance ont pu être maintenus malgré les difficultés budgétaires. Malheureusement, le *personal stop* décidé par le Conseil administratif constitue en quelque sorte le revers de la médaille. Nous espérons qu'il ne nuira pas aux différents services de l'administration municipale. En l'état, nous voterons le budget 2006.

**M. Sébastien Bertrand** (AdG/SI). Je n'aurai pas l'arrogance de mener un débat sur l'arrogance à 0 h 50... Cependant, j'aimerais signaler au préopinant radical que j'ai lu quelques *Mémoriaux* et rapports de commission du Grand Conseil, où l'on peut voir à l'œuvre l'arrogance du député radical Pierre Kunz, par exemple! Je ne crois pas que nous atteignons ce stade au sein du Conseil municipal, où nos débats se déroulent en général dans le respect...

En ce qui concerne le budget 2006, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) le considère comme un budget d'austérité, étant donné le contexte financier. Les efforts demandés au personnel dans cette conjoncture exigent la poursuite et l'intensification des négociations, comme plusieurs préopinants l'ont déjà demandé. Nous avons pris acte du *personal stop*, mesure qui laisse une marge de manœuvre réduite au Conseil administratif. Nous avons également pris acte des économies réalisées dans tous les départements.

En termes d'objectifs généraux de la municipalité, nous rappelons que faire de Genève une ville propre compte toujours parmi nos buts. Néanmoins, contrairement à ce que certaines personnes disent à droite et à gauche, il nous semble que notre cité est déjà relativement propre. Mais les efforts se poursuivent dans ce sens, et nous en sommes heureux. De gros efforts sont consentis également dans le domaine de la petite enfance, et nous nous en félicitons. Evidemment, nous souhaiterions voir se concrétiser la municipalisation du secteur des crèches avant la fin de la législature. Enfin, dans le domaine de la culture, la création indépendante continue à être soutenue.

Au cours du troisième débat, j'ai remarqué avec intérêt que les amendements redéposés par la minorité concernaient surtout les aménagements sur les espaces publics. J'ai eu le sentiment, Mesdames et Messieurs, que vous mettiez en cause chaque aménagement au prétexte que les citoyens étaient motorisés, et que c'était en tant que tels que vous les défendiez. Vous avez également relevé le fait que les espaces piétonniers correspondaient pour vous à des espaces fermés et privatisés. J'aimerais que vous me disiez, lors d'une prochaine séance plénière, en quoi les piétons qui profitent de la ville en s'y promenant privatisent l'espace public! Je pense que ces espaces sont une ouverture, que tout espace dévolu aux piétons est un espace ouvert.

Enfin, j'aimerais souligner que nous nous félicitons des tentatives d'aménagements éphémères, et parfois définitifs. Nous aimerions bien sûr en intensifier le nombre et aller plus loin dans cette direction, mais nous voyons bien que cette politique doit affronter une certaine aversion, une certaine résistance, qui ne nous permettent pas d'avancer plus vite. Cela étant, nous serons toujours là pour demander que la Ville progresse en la matière, car c'est cela aussi qui rend une ville plus agréable pour l'ensemble de ses habitants. En conclusion, notre groupe acceptera le budget 2006.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve).** Les Verts – nous l’avons déjà souligné avec insistance ce matin – se contenteront de ce budget. En effet, la situation financière actuelle de la Ville nous empêche de proposer un projet plus ambitieux, notamment par rapport au programme des Verts.

Cela dit, le budget 2006 nous permet de respecter les engagements que nous avons pris à l’égard de la collectivité, tant au niveau des prestations sociales et culturelles qu’au niveau de la promotion d’une meilleure qualité de vie en ville de Genève. Tout au long de cette journée, nous avons débattu et nous nous sommes écoutés dans un climat plutôt serein. Nous aboutissons maintenant à un budget de l’Alternative, responsable mais solidaire, que nous voterons.

Pour l’avenir, nous demandons l’instauration d’une politique budgétaire un peu plus axée sur le long terme, nous évitant de devoir à nouveau prendre d’importantes mesures d’économie, comme nous avons dû le faire pour 2006. Je pense au *personal stop* et aux efforts demandés aux collaborateurs de la Ville.

Enfin, nous aimerions également pouvoir étudier le projet de budget dans de meilleures conditions, comme l’ont déjà relevé plusieurs préopinants de l’Alternative. Comme je viens de le dire, nous voterons le budget 2006 sans hésitation.

**M. Manuel Tornare, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons oublié, tout à l’heure, de remercier les agents de sécurité municipaux qui, à longueur d’année, assurent la sécurité de ce parlement. J’aimerais qu’on les applaudisse. (*Applaudissements.*)

Il faut reconnaître que l’année 2005 a été difficile. Il est vrai, Monsieur Deshusses, que les rapports sociaux ont été tendus, mais nous avons pris des engagements pour l’année 2006 et nous les tiendrons. Depuis 8 h ce matin, nous avons évoqué les difficultés budgétaires et les décisions peu agréables qu’elles nous ont conduits à prendre. Nous avons également dû faire face à une crise institutionnelle et administrative, révélée par un dossier que je ne remettrai pas sur le tapis et dont nous avons parlé lors de la séance extraordinaire de mardi dernier.

Sur le plan humain, nous avons malheureusement perdu deux conseillers municipaux: Alain Marquet – je cite son nom avec beaucoup d’émotion, car j’avais des liens amicaux avec lui – et Bruno Martinelli, qui nous a quittés cette semaine. Parmi les bonnes nouvelles, Sandrine Salerno, dans quelques jours, sera mère d’un petit garçon ou d’une petite fille, et nous l’applaudissons elle aussi. (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, quelles que soient vos opinions concernant le budget 2006, l'essentiel est d'en avoir un! Comme vous le savez, il est des parlements, à Genève, qui n'auront pas de budget en 2006... En Ville, nous avons la chance d'avoir un budget et de commencer la nouvelle année de manière plus sereine. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne santé, et je vous souhaite une année municipale 2006 plus calme que 2005! (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Après ces déclarations et prises de position des différents partis, en troisième débat, nous votons maintenant les arrêtés du budget 2006, qui n'ont pas été modifiés par rapport au deuxième débat.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé est accepté par 41 oui contre 32 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (72 oui et 1 abstention).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté par 55 oui contre 3 non (14 abstentions.)

Les arrêtés sont ainsi conçus:

### ARRÊTÉS

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), article 74, alinéa 5, et article 77 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

#### **Arrêté I – Budget administratif et mode de financement**

*Article premier. – Budget de fonctionnement*

Fr.

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève  
sont arrêtées à  
sous déduction des imputations internes de  
soit un total des charges nettes de

|               |
|---------------|
| 1 028 810 371 |
| 73 406 216    |
| <hr/>         |
| 955 404 155   |

|                                            |                   |
|--------------------------------------------|-------------------|
| et les revenus à                           | 1 029 575 789     |
| sous déduction des imputations internes de | <u>73 406 216</u> |
| soit un total des revenus nets de          | 956 169 573       |

L'excédent de revenus présumé s'élève à 765 418 francs.

#### *Art. 2. – Budget des investissements*

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

|                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| a) patrimoine administratif | Fr.         |
| dépenses                    | 85 000 000  |
| recettes                    | <u>0</u>    |
| investissements nets        | 85 000 000  |
| b) patrimoine financier     |             |
| dépenses                    | 25 000 000  |
| recettes                    | <u>0</u>    |
| investissements nets        | 25 000 000  |
| c) total                    |             |
| dépenses                    | 110 000 000 |
| recettes                    | <u>0</u>    |
| investissements nets        | 110 000 000 |

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

#### *Art. 3. – Mode de financement*

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

|                                       |            |                   |
|---------------------------------------|------------|-------------------|
| a) patrimoine administratif           | Fr.        | Fr.               |
| investissements nets                  |            | 85 000 000        |
| amortissements ordinaires             | 62 644 564 |                   |
| amortissements complémentaires        | <u>0</u>   |                   |
| excédent de revenus de fonctionnement | + 765 418  |                   |
| autofinancement                       |            | <u>63 409 982</u> |
| insuffisance de financement           |            | 21 590 018        |
| b) patrimoine financier               |            |                   |
| investissements nets                  |            | 25 000 000        |
| amortissements (autofinancement)      |            | <u>1 126 633</u>  |
| insuffisance de financement           |            | 23 873 367        |

|                                       |            |                   |
|---------------------------------------|------------|-------------------|
| c) total                              |            |                   |
| investissements nets                  |            | 110 000 000       |
| amortissements ordinaires             | 63 771 197 |                   |
| amortissements complémentaires        | 0          |                   |
| excédent de revenus de fonctionnement | + 765 418  |                   |
| autofinancement                       |            | <u>64 536 615</u> |
| insuffisance de financement           |            | 45 463 385        |

*Art. 4. – Compte de variation de la fortune*

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 765 418 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

*Art. 5. – Dérogation*

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

**Arrêté II – Centimes additionnels**

*Article premier.*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2006, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

*Art. 2.*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2006 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

*Art. 3.*

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2006.

**Arrêté III – Emprunts***Article premier.*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2006 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté I, article 3, arrondi à 45 000 000 francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par des excédents de trésorerie.

*Art. 2*

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

*Art. 3.*

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2006, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

*Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.*

**4. Pétitions.**

**La présidente.** Les pétitions suivantes ont été déposées et seront renvoyées à la commission des pétitions:

- P-158, «Pour un kiosque des Bastions ouvert toute l'année»;
- P-159, «Pour le soutien de la Ville de Genève au Théâtre de Carouge».

**5. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## 6. Interpellations.

**La présidente.** J'annonce les deux interpellations suivantes:

- I-143, de *M. Didier Bonny*: «Les écoles primaires de la Ville de Genève sont-elles des maisons closes?»;
- I-144, de *M. Simon Brandt*: «ASM: agents sans moyens?».

## 7. Questions écrites.

Néant.

**La présidente.** Nous en avons terminé, Mesdames et Messieurs. Je vous félicite et je vous souhaite une bonne nuit! (*Applaudissements.*)

Séance levée à 1 h 10.

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                    |      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1. Communications du Conseil administratif . . . . .                                                                                                                                                                               | 4374 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .                                                                                                                                                                         | 4374 |
| 3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances<br>chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour<br>l'exercice 2006 (PR-425 A/B). Suite du deuxième débat et troisième<br>débat . . . . . | 4376 |
| 4. Pétitions. . . . .                                                                                                                                                                                                              | 4450 |
| 5. Propositions des conseillers municipaux . . . . .                                                                                                                                                                               | 4450 |
| 6. Interpellations . . . . .                                                                                                                                                                                                       | 4451 |
| 7. Questions écrites . . . . .                                                                                                                                                                                                     | 4451 |

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*